

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La Fortune de la Belgique, par M. Fernand Baudhuin. — La situation économique de la Belgique. — Statistiques.

LA FORTUNE DE LA BELGIQUE

par

Fernand Baudhuin,

Professeur à l'Université de Louvain

L'estimation d'une fortune nationale pouvait jadis se faire par le moyen de l'annuité successorale; en multipliant le montant des successions déclarées annuellement par le nombre d'années correspondant à une génération, on obtenait une évaluation approximative de la fortune totale.

Ce système, qui du reste ne donnait pas des résultats très satisfaisants, n'est plus praticable en Belgique. Les différences d'évaluation dues aux troubles monétaires, les dissimulations, les donations de la main à la main rendent ces statistiques inutilisables.

Il y a donc lieu de recourir à la méthode de l'évaluation directe, quoiqu'elle ne soit pas sans défaut; elle ne satisfera certes pas les partisans de l'économie mathématique, mais peut-être demeurera-t-elle utile en maintes circonstances. C'est d'elle que nous nous servirons, en nous aidant des évaluations mieux assises d'avant la guerre, et en leur appliquant le coefficient qui nous paraîtra judicieux (1).

I. IMMEUBLES. — L'estimation d'avant-guerre était basée sur le revenu cadastral dûment rectifié, et sur la valeur moyenne des terres; elle était donc relativement sûre. Pour la période actuelle, nous nous aiderons des indications qui nous sont parvenues en réponse à un questionnaire adressé à un certain nombre de notaires ou de personnes bien au courant des conditions du marché immobilier.

(1) Les nombreuses références que cette étude comporte, en ce qui concerne notre évaluation pour 1913, se rapportent à notre ouvrage sur « Le capital de la Belgique ». Fonteyn, éditeur à Louvain, 1924.

En ce qui concerne les immeubles bâtis, nous estimons que l'on peut admettre aujourd'hui le coefficient 6 ou 6 1/2; par prudence, nous admettrons le coefficient inférieur, pour tenir compte de la crise immobilière et de la régression des prix constatée depuis l'été de 1929. On nous signale qu'en général les bâtiments situés à la campagne ont moins renchéri par rapport à l'avant-guerre; ils se tiendraient au coefficient 5. En ville, le coefficient 7 est normalement dépassé; il va parfois à 10 ou à 15, selon la situation de l'immeuble.

La valeur des immeubles bâtis, y compris les bâtiments ruraux non cadastrés, avait été estimée par nous à 14.600 millions en 1913. Depuis lors, le nombre de maisons paraît être passé de 1.600.000 à 1.800.000, ce qui représente un accroissement de 13 p. c.; de plus, leur valeur moyenne s'est accrue, car il est évident que les maisons détruites ont été rebâties plus belles que précédemment, ce qui fait plus que compenser le manque d'entretien de certains bâtiments. Les usines de leur côté, se sont fort développées; elles interviennent ici à cause de leurs immeubles par nature et par destination. Bref, nous admettrons un accroissement en nature de 10 p. c. Appliquant à l'ensemble le coefficient 6, nous arrivons à 101 milliards, valeur totale du domaine immobilier bâti appartenant à des particuliers.

Cette valeur est appelée à augmenter, de façon à s'adapter plus ou moins au taux de dépréciation monétaire et à la hausse du coût de construction. A présent, les coefficients varient largement dans une même ville,

selon la valeur des maisons. On nous donne par exemple les chiffres que voici établis pour la ville de Louvain d'après les ventes publiques du second semestre de 1929 et du début de 1930.

Coefficient d'augmentation par rapport à 1914

Bâtiments valant en 1914	moins de 12.000 fr.,	coefficient 9
»	de 13 à 19.000 fr.,	coefficient 8
»	de 22 à 36.000 fr.,	coefficient 7
»	de 40 à 58.000 fr.,	coefficient 6
»	plus de 58.000 fr.,	coefficient 5 ½ et moins.

En ce qui concerne les terres, la même inégalité de sort se constate, d'après les régions et les destinations. Il faut tenir compte de l'extension de la culture maraîchère, qui a fortement augmenté la valeur des terrains dans le Brabant; il faut tenir compte également de la valorisation des terrains situés dans les nouvelles régions industrielles, en Campine surtout.

Les réponses qui nous sont parvenues situent au coefficient 7 la valeur moyenne des terres arables, ce qui représente une légère régression par rapport aux prix de 1929; dans la région maraîchère, les bonnes terres atteignent cependant de 10 à 20 fois les prix de 1914.

Les terrains à bâtir ont assez fortement renchéri, du moins dans les régions bien situées, dans les environs des agglomérations qui se sont particulièrement développées. De Hasselt, on nous donne le coefficient de 10 à 15, de Lokeren le coefficient 15, de Courtrai, 10. Par contre, de la région de Charleroi on n'accuse que le coefficient 5; on sait que l'industrie et la population y sont stationnaires.

Au total, nous adopterons le coefficient 7 1/2, qui porte la valeur des terres à 62 milliards.

Encore une fois, nous n'ignorons pas que cette évaluation du domaine immobilier — 163 milliards en tout — demeure approximative. Cependant, des recoupements permettent de dire qu'elle est plausible, qu'elle cadre avec ce que l'on sait par ailleurs.

En 1929, le montant des ventes immobilières a atteint 6 milliards, contre 437 millions en 1911 et 500 millions en 1912. Ceci correspondrait pour l'ensemble au coefficient 12, très supérieur à celui que nous avons adopté. Mais en 1929 les ventes ont été particulièrement actives, beaucoup de gens cherchant à se loger définitivement, et les prix étaient légèrement supérieurs à ceux d'aujourd'hui; actuellement, les transactions ont sensiblement ralenti. En tout cas ceci tend à montrer que notre estimation constitue un minimum, comme dit plus haut. Observons par ailleurs que le montant des ventes correspond à une mutation complète de l'actif immobilier en vingt-sept ans, chiffre admissible.

On peut encore approcher cette estimation du revenu que nous avons admis, en partant des chiffres de 1913 et du rendement actuel de l'impôt foncier.

Les terres, valant 62 milliards, rapporteraient 1.200 millions, soit moins de 2 p. c. de la valeur vénale ou 1 3/4 p. c. impôt déduit. C'est trop peu, semble-t-il. Mais il faut se rappeler qu'il existe encore en ce moment

d'anciens baux, ne donnant qu'un très faible revenu aux propriétaires fonciers; d'autre part, l'intervention des terrains à bâtir et des bois, qui ne rapportent presque rien, contribue à affaiblir la moyenne. Rappelons qu'avant la guerre la terre rapportait un peu moins de 3 p. c.

Quant aux immeubles bâtis, ils rapporteraient 5.400 millions pour une valeur de 101 milliards; impôts déduits (30 p. c. du revenu cadastral ou 15 p. c. du revenu réel) le revenu s'établit à 4,6 p. c. Par contre, au point de vue du locataire, il y a lieu de tenir compte des frais d'entretien déduits par nous pour obtenir le revenu net. Le loyer, ou la valeur locative, tous impôts compris, passerait ainsi à 6 1/2 p. c., en comptant que des frais d'entretien représentent le sixième du loyer. Une maison ouvrière de 50.000 francs, bâtie sans intervention de l'Etat, correspondrait donc à une charge totale annuelle de 3.250 francs. Ces considérations nous paraissent cadrer avec notre évaluation.

II. AUTRES BIENS, APPARTENANT A DES PARTICULIERS. —

Le cheptel et le matériel agricole avaient été estimés par nous en 1913, à 1.500 millions. Voici comment nous évaluerons le cheptel vif à présent.

250.000 chevaux à 5.000 francsfr.	1.250.000.000
1.740.000 bêtes à cornes à 3.500 francs	6.090.000.000
1.240.000 pores à 1.000 francs	1.240.000.000
Total ...fr.		8.580.000.000

Nous porterons le total à 10 milliards, pour tenir compte du petit bétail (moutons, chèvres, etc.) et de la volaille; on compte 22 millions de poules pondeuses valant, à 25 francs l'une (prix de gros), 550 millions.

Le matériel agricole est notablement plus important qu'avant la guerre; serres, tracteurs, écrémeuses, machines à traire, pompes électriques sont beaucoup plus nombreux que jadis. Nous évaluerons ce matériel à 3.000 francs par hectare cultivé, soit à 6 milliards pour l'ensemble de l'agriculture belge. Celle-ci, en chiffres ronds, travaillerait avec quelque 55 milliards de terres (terrains urbains et bois déduits), 16 milliards de cheptel mort et vif et sans doute quelque 5 milliards de fonds de roulement (dépôts bancaires, récoltes sur pied, approvisionnements divers) à comptabiliser ailleurs. Soit en tout 76 milliards.

Le portefeuille de la Belgique est moins aisé à évaluer qu'on ne se l'imagerait. Certes, on possède l'évaluation boursière des valeurs cotées à Bruxelles (87 milliards d'actions, 1.750 millions d'obligations) mais il y a d'une part beaucoup de valeurs non cotées, pendant que, d'autre part, des avoirs sont comptés en double; il y a enfin des titres possédés par les étrangers.

Le total des valeurs non cotées dépasse actuellement 25 milliards, semble-t-il, non compris celles que contient le portefeuille de la Colonie. Ce chiffre semble élevé à première vue, mais il faut se rappeler qu'avant la guerre nous avons recensé quelque 2.100 millions de valeurs non cotées. D'autre part, au cours des der-

nières années, le montant des introductions en Bourse a été notablement inférieur à celui des émissions (il n'a atteint que le tiers de celles-ci, environ (1)).

D'importantes sociétés ne sont pas inscrites à la Bourse de Bruxelles; citons la Mutuelle Solvay, les Usines Remy, la Photo Gevaert, etc. Observons enfin qu'au début de cette année les parts de Réserve de la dernière émission de la Société Générale ne figuraient pas encore à la cote, alors que leur valeur réelle ne devait pas être inférieure à 4 1/2 milliards.

Au total donc, on pourrait encore se baser sur 112 milliards d'actions, après la baisse sévère des derniers mois de 1929.

Il faut déduire tout d'abord de cet ensemble une bonne partie des valeurs bancaires et des trusts, qui représentent, en général, un portefeuille déjà recensé lorsqu'il est constitué de valeurs belges. Compte tenu des valeurs non cotées (et notamment d'une partie des titres de la Société Générale, non encore traitée) nous déduisons 15 milliards. Un relevé se rapportant, croyons-nous, à 1928, indique que les sociétés à portefeuille ont encaissé cette année 600 millions de dividendes, ce qui, à 4 p. c., correspond à 15 milliards. Depuis lors le portefeuille et les dividendes ont sérieusement augmenté, mais comme nous devons exclure les valeurs étrangères nous nous en tiendrons aux 15 milliards.

Nous déduisons en outre 22 milliards, pour les titres possédés par les étrangers, chiffre correspondant à un peu moins du quart de ce qui reste après la déduction opérée plus haut. Il est notoire que certains titres (Société Générale, Union Minière, Sofina) sont possédés en bonne partie par des étrangers. La valeur nette des titres nationaux possédés par des Belges s'établit à 75 milliards.

Pour nos calculs, il y a lieu de déduire encore de ce total la valeur des immeubles, figurant sous les rubriques précédentes, que nous porterons pour 11 milliards (50 p. c. de plus, en valeur-or qu'avant la guerre). Il faut déduire également les actions des Chemins de fer, pour la partie possédée par les Belges, qui couvrent un avoir appartenant à l'Etat. L'actif économique à porter sous ce poste serait donc de 60 milliards.

Portefeuille d'actions belges au 1^{er} janvier 1930.

Valeurs cotées à la Bourse de Bruxelles (milliards)	87	
Valeurs non cotées (estimation)	25	
		Total (milliards) 112
A déduire :		
Portefeuille belge des sociétés	15	
Titres appartenant aux étrangers	22	
		37

Valeur nette des actions entre les mains de Belges	75	
A déduire, parce que compris ailleurs :		
Immeubles appartenant à des sociétés anon.	11	
Actions des chemins de fer (partie restée en Belgique)	4	
		15

A porter à l'actif	(milliards)	60

(1) Voir « Bulletin de la Banque Nationale » du 25 mars 1930, p. 205.

Il n'y pas lieu de considérer comme un actif les rentes ou les obligations communales; à ces créances correspondent des dettes collectives, qui les balancent. On doit en dire autant des hypothèques, qui constituent un actif et un passif se compensant. Mais on doit tenir compte des obligations émises par des sociétés anonymes, qui atteignaient en 1929 le montant de 4 milliards (1).

Le portefeuille étranger est naturellement d'une évaluation malaisée. Les valeurs congolaises sont comptées parmi les actions belges cotées à Bruxelles; abstraction faite de ce qu'elles rapportent, nous avons estimé à 2.500 millions le montant des revenus d'origine étrangère. Cette évaluation est rendue plausible par les statistiques fiscales, comme nous le disons en parlant du revenu national. Capitalisé à 5 p. c., ce rendement correspond à un capital de 50 milliards. (2). Il faut en déduire quelque 12 milliards représentant des valeurs en portefeuille ou l'actif de sociétés belges; dans les deux cas, l'actif a été compris dans la valeur du portefeuille belge.

Le mobilier garnissant les habitations ne peut être évalué que très approximativement. On peut admettre que pour les maisons bourgeoises, le mobilier représente au minimum 50 p. c. de la valeur de l'immeuble; pour les maisons modestes, le pourcentage est moindre. Il faut observer, par ailleurs, que les prix du mobilier, du linge, etc., se situent à un coefficient plus élevé que les bâtiments. Compte tenu de la dépréciation de vétusté, nous avons évalué la valeur du mobilier à 4 milliards en 1913; nous pouvons admettre aujourd'hui 45 milliards, chiffre minimum, comprenant les bijoux et les autos possédés par des particuliers.

Les stocks et approvisionnements de la Belgique sont incontestablement très considérables; les magasins et les usines en détiennent pour un montant difficile à préciser, mais dont les considérations que voici diront l'ordre de grandeur.

Pour 1913, nous nous étions arrêtés au chiffre de 3.375 millions de francs-or, ce qui correspondrait aujourd'hui à 30 ou 35 milliards. Il faut rapprocher ce chiffre du montant des avances bancaires et des dépôts; à l'exception de la partie consacrée aux prêts sur titres, les dépôts et les avances couvrent en effet des marchandises, en magasin ou déjà fournies. Au 31 décembre 1928, le portefeuille-effets et les comptes courants des banques belges dépassaient 21 milliards; on peut supposer qu'ils devaient être d'environ 24 milliards au début de 1930. Il faut y ajouter le portefeuille belge de la Banque Nationale, que nous supposons de 2 milliards.

Ces avances, s'élevant donc à quelque 26 milliards, doivent avoir comme contre-partie principale des

(1) « Bulletin de la Banque Nationale », 25 mars 1930, p. 216. Nous avons vu que le montant des obligations cotées n'était que de 1.750 millions.

(2) Cette évaluation est modérée et tient compte de la baisse survenue en 1930. On aura une idée de l'importance de notre avoir étranger en considérant que les sociétés belges exploitant à l'étranger, outre les dividendes qu'elles ont distribués, ont accusé en 1927 quelque 725 millions de bénéfices mis en réserve et taxables pour cet exercice.

marchandises. En outre, il n'est pas douteux qu'une partie des stocks appartiennent en propre aux entreprises; on ne peut demander l'entière de son fonds de roulement aux banques. Compte tenu du fait que les stocks propres des sociétés anonymes sont déjà couverts par la valeur de leurs titres, nous estimerons à 40 milliards au minimum, la valeur à porter à ce poste d'actif. Nous y comprenons notamment les stocks agricoles.

Ceci nous dispense donc de tenir compte, dans le calcul de notre fortune, des dépôts bancaires; quant à ceux de la Caisse d'Épargne, ils sont en général, couverts lors des placements que fait cette institution (prêts hypothécaires, souscription à des émissions d'obligations, etc.). On peut en dire autant de la plupart des autres institutions de crédit, comme le **Boerenbond**.

Mais, dira-t-on, qu'arrive-t-il lorsque les banques belges placent leurs capitaux au dehors, faute d'en avoir l'emploi en Belgique? Tout simplement qu'une partie de l'actif représente des devises étrangères, au lieu de représenter des stocks.

Parmi les autres avoirs importants qu'il nous faut recenser figurent ceux de la Banque Nationale, qui appartiennent donc, en réalité, aux porteurs de billets. Le bilan de notre institut d'émission accuse environ 6 milliards d'or; en outre, on y trouve un portefeuille étranger dépassant sans doute largement 4 milliards. Au total, l'actif peut être fixé à 10 milliards au moins.

Nous compterons pour 10 milliards encore (contre 800 millions avant la guerre) le matériel des industries non constituées en sociétés anonymes, les bateaux, le matériel commercial comme les camions automobiles, les installations servant à la vente, etc.

III. BIENS APPARTENANT A LA COLLECTIVITÉ. — L'Etat belge possède un actif très important, notamment les **Chemins de fer**, qu'il n'a pas aliéné en somme lors de la création de la **Société Nationale des Chemins de fer**. Si nous consultons le bilan de cet organisme, nous y voyons que l'apport de l'Etat est évalué à 11 milliards; même si nous y ajoutons les 1.600 millions de réserves figurant à ce bilan, nous demeurons encore loin de la valeur réelle du réseau.

Celui-ci figurait avant la guerre pour près de 3 milliards de francs-or, mais l'insuffisance des amortissements pratiqués et des renouvellements par l'exploitation nous avaient fait réduire d'un quart cette valeur.

Depuis la guerre, jusqu'à la fin de 1929, il a été dépensé quelque 800 millions de francs-or pour des travaux de premier établissement, ou en contre-partie des lignes des régions cédées par le Traité de Versailles. Nous pouvons donc admettre que notre réseau ne vaut pas moins de 3 milliards de francs-or de 1914. Son accroissement de valeur effective est bien indiqué par celui des lignes exploitées, passées de 4.368 à 4.792 kilomètres et par celui de son trafic qui est supérieur de 45 p. c. à celui de 1913.

Il ne serait pas excessif d'appliquer à la valeur admise le coefficient 10; par prudence, nous nous en tiendrons à un coefficient légèrement supérieur à 8, qui correspond à 25 milliards. Ainsi sera largement compensée la vétusté du matériel à voyageurs et des gares.

Il importe peu ici, notons-le, que ce réseau ne donne qu'un rendement net de 425 millions, ce qui ne représente que 1 3/4 p. c. du capital investi; le railway ne rapporterait rien aux actionnaires, que sa valeur réelle ne serait pas moindre. Pour apprécier le rendement d'une entreprise de ce genre, il faut prendre en considération les avantages que retire le public, aussi bien que celui qu'y trouvent les actionnaires.

Une autre exploitation à porter au compte de l'Etat est la régie des **Télégraphes et des Téléphones**. Une estimation de sa valeur a été faite en 1922 tout d'abord, puis à la date du 1^{er} septembre 1927, en vue de la création d'une régie autonome. Déduction faite des amortissements nécessaires, cet actif fut estimé à 1.310 millions pour l'immobilisé et à 150 millions pour le réalisable. Depuis 1927, il a été fait des placements de câbles importants, et le réseau s'est fortement développé; le nombre des abonnés est passé de 144 à 208.000 (chiffre d'avril 1930). D'autre part, la hausse des prix s'est poursuivie. Il n'est pas excessif de fixer la valeur de cet actif à 2 1/2 milliards au moment où nous écrivons.

Jusqu'à la veille de la guerre, il avait été dépensé 350 millions pour les **ports et la marine** en général. Cette dépense ne correspondait plus intégralement à un actif, et nous ramènerons la valeur à 250 millions, ce qui nous donnerait aujourd'hui le chiffre de 2.500 millions. Nous porterons 3 milliards, pour tenir compte des nouvelles installations, à Anvers notamment. C'est un minimum, qui compense l'insuffisance des renouvellements sur les ressources ordinaires.

Pour les **canaux** appartenant à la collectivité et les rivières canalisées, nous multiplierons par 10 les estimations admises pour l'avant-guerre (428 millions) et nous porterons même le total à 4 1/2 milliards pour les travaux actuellement entrepris, principalement l'agrandissement du canal de Charleroi à Bruxelles, les améliorations apportées à l'Escaut supérieur, etc.

Les **immeubles bâtis** appartenant à l'Etat (du service des postes, des musées, des prisons, des palais de justice, etc.) avaient absorbé 300 millions des ressources d'emprunt. Encore une fois, il y avait insuffisance d'amortissement, mais la construction avait notablement renchéri pendant tout le XIX^e siècle. Nous retiendrons encore ici l'équivalent de 2 1/2 milliards de francs papier, mettons de 3 milliards pour y comprendre les constructions nouvelles et les améliorations.

La Belgique compte plus de 10.000 kilomètres de **routes principales**; le coût actuel de reconstruction d'une route varie de 200.000 (macadam) à 800.000 francs le kilomètre (pavés modernes). Les routes belges remises à neuf coûteraient peut-être, compte tenu de la différence de leurs revêtements, quelque 500.000 francs par kilomètre; mais étant donné leur état nous n'en

compterons que la moitié, y compris le terrain et tous les ouvrages d'art, ce qui donne 2 1/2 milliards. Disons, à titre de comparaison, que le fonds des routes est doté de 600 millions, à dépenser en quatre ans pour la remise en état du réseau routier. Ceci est indépendant — théoriquement du moins — des frais d'entretien.

Nous avons évalué à 500 millions la valeur des églises, nous la multiplierons par 10. Nous estimerons à 15.000 francs l'hectare les forêts de l'Etat, soit en tout, pour 50.000 hectares, 750 millions.

Reste à estimer la valeur de notre armement militaire, qui constitue un actif pour autant qu'il soit en état de servir efficacement. Nous ne pouvons plus naturellement y faire figurer l'enceinte d'Anvers, ni les forts de la Meuse. Que peuvent représenter, dans leur état actuel, les casernes, les 78 batteries, les mitrailleuses, les fusils, les chevaux, le charroi, les tanks et les avions de l'armée belge ? En attendant d'être fixé davantage, nous admettons le total de 2 milliards.

Le portefeuille de l'Etat, qui valait quelque 100 millions avant la guerre, ne s'est que peu valorisé depuis lors. Mais il s'est renforcé d'un actif liquide très considérable, en contre-partie des différentes dettes à court terme de l'Etat : avoir des tiers en compte chèque, billets de 5 et 20 francs, etc. Cet avoir avait atteint 4 1/2 milliards à la fin de 1929, mais il a servi partiellement à rembourser l'emprunt américain émis en 1920. Tout compte fait, nous porterons pour 3 1/2 le portefeuille actuel de l'Etat. Il importe peu, au point de vue de la richesse nationale, qu'il ait une contre-partie.

Actif de l'Etat belge
(en milliards de francs)

1^o Productif :	
Chemins de fer	25
Télégraphes, téléphones	2 1/2
Portefeuille	3 1/2
Forêts	3/4
	31 3/4
2^o Improductif :	
Routes	2 1/2
Voies navigables	4 1/2
Ports et marine	3
Bâtiments divers, musées	3 1/4
Armement	2
Eglises	5
	20 1/4
Total (milliards)	52

Les biens des **Provinces** sont peu considérables, nous les avons inclus dans ceux de l'Etat (en ce qui concerne les routes notamment). Ceux des **Communes** sont beaucoup plus importants.

La ville d'Anvers, nous l'avons dit, n'estime pas à moins de 1.700 millions la valeur de son actif. La ville de Bruxelles a un domaine privé qui lui rapportait 8 millions en 1929, alors qu'il n'était pas encore loué aux prix du jour. On peut admettre que ce seul actif représente 250 millions au moins.

Les communes possèdent 200.000 hectares de bois, qui à 15.000 francs l'hectare ont une valeur de 3 mil-

liards, mais cet actif est compté dans la propriété immobilière cadastrée. Elles possèdent des bâtiments communaux parfois importants, comme les Bourses, une voirie représentant une somme considérable, du moins dans les villes. Nous ne pouvons pas situer à moins de 10 milliards l'actif actuel des communes belges, pour une dette qui, au début de 1930, devait s'élever vers 6 ou 6 1/2 milliards. Naturellement cet excédent d'actif, survenant quoique des emprunts aient servi à solder le budget ordinaire, doit être attribué principalement à la dépréciation monétaire, et à la hausse des prix et des valeurs. Toutefois nous ne porterons que 7 milliards à l'actif, les trois autres milliards étant comptés ailleurs.

L'actif de l'Etat, des Provinces et des Communes s'élève donc à 59 milliards ou même à 62 milliards, si nous comptons les bois communaux. Précédemment, nous n'avions compté en 1927 (1) que 40 milliards; nous devons expliquer cette augmentation.

Elle est due tout d'abord à l'accroissement de l'actif lui-même, accroissement qui, en trois ans, n'est pas négligeable. De grands travaux furent effectués, et les avoirs liquides de l'Etat sont notablement plus considérables. En second lieu, la hausse des prix et surtout du coût de la construction, depuis 1927, nous ont forcé à relever nos estimations. Précédemment, nous les avions basées sur le coefficient 8 par rapport à 1913; nous avons adopté les coefficients 10 et 11. Nous avons enfin incorporé dans l'actif de l'Etat les devises du portefeuille, précédemment comptées dans les avoirs monétaires.

On dira que ce calcul est tout théorique. L'actif de l'Etat et des communes n'est pas mobilisable, ni réalisable; les forêts, notamment, doivent être conservées au point de vue de l'esthétique, de l'approvisionnement en eau potable et du débit régulier des rivières. Mais cela n'empêche pas que la richesse existe. Au surplus, même l'actif privé, surtout immobilier, n'est pas négociable en bloc ni même en notable partie.

N'y a-t-il pas un passif à mettre en face de cet actif national ? Si, la dette **extérieure**, qui ne se trouve pas aux mains des nationaux. Cette dette extérieure figurait dans la comptabilité de l'Etat, au 31 décembre 1929, pour 27.668 millions, mais elle est actuellement revenue à 26 1/2 milliards, par suite du remboursement de l'emprunt en dollars de 1920. Mais on y trouve la dette de guerre envers l'Amérique, qui a comme contre-partie exacte une tranche spéciale de l'indemnité allemande. Le passif réel s'élève donc à 20 milliards.

Ce n'est pas tout. L'indemnité allemande de réparations et celle résultant de la convention des marks de 1929 peuvent être portées au crédit de la Belgique, sous réserve d'exécution de l'Allemagne naturellement. Déduction faite de la part réservée à la dette de guerre américaine, la valeur actuelle de cette annuité est de près de 2 milliards de marks-or, soit 17 milliards de francs belges. Le passif net dont il

(1) « Stabilisation », p. 210.

faut tenir compte se ramènerait à 3 milliards de francs.

Il y aurait lieu également de tenir compte des emprunts des villes et des sociétés à l'étranger, mais nous les considérerons comme compensés par la partie de la dette publique extérieure revenue aux mains de Belges.

Fortune de la Belgique en 1930

(en millions de francs).

I. — Immeubles :

Bâtiments	101.000	
Terrains	62.000	
		163.000

II. — Autres biens, appartenant à des particuliers :

Cheptel et matériel agricole	16.000	
Valeur nette des actions possédées par des Belges	75.000	
A déduire : actifs portés ailleurs	15.000	
		60.000
Obligations	4.000	
Portefeuille étranger	50.000	
A déduire : actifs portés ailleurs	12.000	
		38.000

Mobilier, linge, bijoux, etc.	45.000
Stocks de Marchandises	40.000
Avoir réel de la Banque Nationale	10.000
Outillage de l'industrie privée et du commerce, bateaux, etc.	10.000
	223.000

III. — Propriétés collectives :

Etat, provinces, communes	59.000
---------------------------------	--------

TOTAL GÉNÉRAL 445.000

Compte tenu de la dette extérieure, ce total revient : à 419 milliards si nous déduisons l'entière de la dette extérieure à sa valeur nominale ;

à 425 milliards si après cette déduction nous portons au crédit de la Belgique la contre-partie de la dette de guerre envers l'Amérique ;

à 442 milliards si, toujours après déduction de la dette extérieure, nous portons au crédit de la Belgique toute sa créance du plan Young.

En somme, on peut raisonnablement s'arrêter à 430 milliards en chiffres ronds. C'est là, croyons-nous, une estimation très prudente, se rapportant à un moment où l'adaptation au taux de stabilisation n'est pas encore entièrement opérée, et où des difficultés économiques ont déprécié l'actif national.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE.

MARCHÉ DE L'ARGENT, COMMERCE DE BANQUE ET SPÉCULATION.

Pendant la période sous revue, la dépression du marché belge des capitaux et la persistance de la méfiance envers les obligations, ont amené des sociétés belges importantes à contracter des emprunts à l'étranger, et tout particulièrement sur le marché hollandais. Nous avons déjà fait remarquer qu'après un arrêt total pendant la plus grande partie de 1929, les recours aux capitaux des Pays-Bas se faisaient à nouveau plus nombreux. Citons les emprunts suivants contractés au cours des deux derniers mois :

La société anonyme d'Ougrée-Marihaye a contracté un emprunt de 100 millions de francs français, 4 1/2 p. c. net, pour les besoins de ses divisions françaises et principalement pour mettre en valeur des concessions que la Société possède au Maroc.

L'Union Chimique Belge a conclu en Hollande un emprunt 5 1/2 p. c. de 15 millions de florins, remboursable au pair en quarante-cinq annuités à partir du 1^{er} avril 1936. 7.500.000 florins ont été émis en Suisse, 4 millions placés à l'étranger et le solde de 3 millions 500.000 florins émis en Hollande, le 24 avril dernier, au taux de 95 1/2 p. c.

La S. A. Electrobél a émis, à 93 3/4 et remboursable en 50 ans, un emprunt de 14 millions de florins P. B., 6 p. c.

La S. A. Angleur-Athus a émis un emprunt de 10.000.000 de florins P. B., 5 1/2 p. c., au cours de 95,25 p. c.

La Fabrique Nationale d'Armes de Guerre a contracté en Suisse, au taux de 6 p. c., un emprunt de 15 millions de francs suisses.

D'autre part, conformément à l'avis de la Banque Nationale de Belgique et en application d'une circulaire antérieure, le Cabinet a engagé la ville d'Anvers à renoncer à emprunter 12.000.000 de dollars aux Etats-Unis et à s'adresser au marché belge par l'intermédiaire du Crédit Communal.

Après d'assez longs échanges de vues, le Crédit Communal a pris ferme l'emprunt de la ville d'Anvers de 400 millions de francs 5 p. c.; les titres sont émis à 94. L'emprunt est remboursable en trente ans, à partir de la 11^e année.

Signalons que la souscription publique aux actions de la Banque des Règlements Internationaux, pour la tranche réservée au marché belge, a été couronnée d'un très grand succès.

En ce moment, on procède à l'émission de la série belge (175 millions de francs) de l'emprunt international 5 1/2 p. c. 1930 du gouvernement allemand (emprunt Young). Cet emprunt est émis à 90 p. c.

Il a été distribué aux membres de la Chambre des Représentants un projet de loi autorisant la Société Nationale des Chemins de fer belges à contracter un emprunt de 600 millions, à l'effet de couvrir une partie des dépenses de premier établissement (1).

* * *

La baisse des taux de l'argent se poursuit. Le 1^{er} mai, la Banque Nationale de Belgique a appliqué le taux de 3 p. c. (contre 3 1/2 p. c.) aux traites acceptées et celui de 4 p. c. pour les prêts sur fonds publics et les avances en comptes courants. Conformément à une information que nous avons publiée antérieurement, la Caisse d'Epargne ramènera, à partir du 1^{er} juillet, de 4 à 3.60 p. c. le taux de ses dépôts et de 6 1/2 à 6 p. c. le taux d'intérêt des prêts sur nantissements.

Les banques de province, à leur tour, ont suivi le mouvement et appliquent des baisses variables aux taux de leurs différentes opérations, et notamment aux dépôts à leurs caisses d'épargne.

* * *

Le marché des capitaux reste profondément déprimé, de même que la Bourse, qui fléchit à nouveau.

L'indice général des valeurs à revenu variable, dressé par le Service des Etudes Economiques de la Banque Nationale de Belgique, s'établit comme suit :

3 janvier	76
3 février	77
3 mars	67
1 avril	74
1 mai	76
2 juin	72

La crise actuelle est donc extrêmement forte; cela s'explique du reste par l'exagération même des cours et par l'abus des émissions de capitaux. Ces dernières ont presque complètement cessé depuis le début de 1930 ainsi qu'en témoigne le tableau au haut de la page suivante.

La Banque Nagelmackers fils et Co, de Liège, société en commandite, vient de porter son fonds social de 30 à 50 millions. Cette vieille banque a joué, et joue encore, un rôle important dans le développement de la région industrielle liégeoise. Son histoire serait une précieuse contribution à celle de la vie économique belge, d'autant plus que la Banque Nagelmackers est la seule institution ayant survécu à la chute de l'ancien régime en Belgique.

(1) Session 1929-1930, document 250, Chambre des Représentants

Emissions des sociétés anonymes belges.

	Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Emissions d'obligations	Emissions totales	Apports autres qu'en espèces
(En milliers de francs)					
Avril 1929	318.805	824.030	1.500	1.144.335	99.258
Avril 1930	340.841	128.171	1.000	470.012	129.243
Mai 1929	411.686	1.136.084	—	1.547.770	184.213
Mai 1930	96.699	241.457	250	338.406	60.390
Cinq premiers mois 1929 .	3.433.786	3.758.972	2.760	7.195.518	1.343.982
Cinq premiers mois 1930 .	1.337.525	854.391	101.250	2.293.166	806.690

LA CONCENTRATION.

Nous avons à mentionner cette fois des pourparlers relatifs aux cartels internationaux de l'acier, des wagons, du cuivre et de la chaux azotée. La cartellisation internationale se poursuit à la faveur de la dépression mondiale. Mais, en même temps, le nationalisme économique reprend vigueur. La Belgique, traditionnellement attachée au libre-échange, voit se former des mouvements protectionnistes qui, d'ailleurs, rencontrent des succès limités et inégaux. Au cours de ces derniers mois, on a préconisé la protection de l'agriculture (avoines), des charbonnages (soumissions des chemins de fer réservées aux producteurs belges), des fabriques d'automobiles (vifs débats à la Chambre et dans la Presse au sujet d'une adjudication du service des postes), du matériel de levage des ports (débat intéressant le port d'Anvers), des fabriques d'allumettes (lutte entre les producteurs nationaux et russes). La Grande-Bretagne penche de plus en plus vers le protectionnisme et les autres Etats: Allemagne, France, Etats-Unis, Italie, sans compter les nations jeunes ou secondaires, pratiquent ouvertement la défense des marchés intérieurs.

On peut donc s'attendre à des conflits entre le protectionnisme et la syndicalisation internationale. C'est un signe d'une conjoncture mondiale peu favorable et d'un énervement des milieux de la production. Ne voit-on pas, en Belgique, par exemple, des syndicats ouvriers se prononcer en faveur des mesures préférentielles à l'égard des charbons indigènes, des représentants des partis ouvriers interpeller le gouvernement au sujet de commandes passées à l'industrie étrangère par des administrations publiques.

Cartel de l'acier.

Dans notre dernier numéro (1) nous avons rapidement esquissé l'évolution du cartel de l'acier. Le comité directeur a prorogé jusqu'à fin décembre prochain les accords relatifs à la fixation des prix et aux comptoirs de répartition, afin d'organiser définitivement les quatre comptoirs de vente pour les demi-produits, les poutrelles, les aciers et les tôles.

Cartel continental des wagons.

Le 1^{er} juin est entrée en vigueur une entente entre les constructeurs continentaux de voitures et wagons de chemins de fer.

La Belgique y occupe une place importante, due au fait qu'elle exporte 80 p. c. de sa production et qu'elle possède des intérêts dans de nombreuses sociétés de transports à l'étranger.

Les quotes-parts sont les suivantes :

Belgique.	34,6 p. c.
Allemagne	28,8 p. c.
France	13,9 p. c.
Italie	10,5 p. c.
Tchécoslovaquie	6,9 p. c.
Hongrie.	2,4 p. c.
Autriche	2,2 p. c.
Suisse.	0,7 p. c.

Les Anglais restent en dehors de l'accord.

Métallurgie du cuivre et du zinc.

Dans cette industrie, la situation est assez confuse, vu le manque de renseignements précis. Il semble que l'on puisse la résumer comme suit :

Le cartel du zinc est dissous, en partie par suite de la rivalité entre producteurs belges et allemands et en partie par le désir de la Metallgesellschaft de faire échec aux sociétés belges qui lui ont ravi, après la guerre, sa position privilégiée dans le commerce mondial.

D'autre part, le cartel du cuivre semble assez précaire, les producteurs du Congo n'étant pas en accord parfait avec les intérêts américains et chiliens.

La presse internationale a annoncé, mais avec de grandes divergences dans les modalités, la constitution d'un groupement anglo-belgo-allemand qui resterait en dehors du cartel international du cuivre. Ce groupement se constituerait par des échanges d'actions entre la Société Générale des Minerais (Bruxelles), l'Amalgamated Metal Corporation (Londres) et la Metallgesellschaft (Francfort).

S'il en est ainsi, le rapprochement entre ces divers intérêts finira par s'étendre à tous les métaux non ferreux, et notamment au zinc.

Cartel international de la chaux azotée.

Les pourparlers qui se sont poursuivis à Berlin, entre les représentants des producteurs de chaux azotée ont abouti à la création d'un syndicat international dont la production s'élèvera à 250.000 tonnes d'azote pur, soit 92 p. c. de la production mondiale.

(1) Cfr. « Bulletin » n° 11, vol. I, du 10 juin 1930, page 412.

Le syndicat auquel adhère la Belgique a été constitué pour huit années. Y adhèrent: P. I. G. Farben Industrie (Allemagne), Kuhlmann (France), Montecatini (Italie), Sofina (Belgique), Nobel (Angleterre), Mines domaniales de Pologne.

L'accord est basé sur le respect des marchés nationaux et le partage des marchés non producteurs.

On a prévu la création d'un comptoir commun des ventes, qui fonctionnera à Londres.

Jusqu'à présent, le cartel n'a pas prévu de limite des prix qui varieront avec ceux des autres produits azotés. La constitution du cartel de la chaux azotée constitue un nouveau pas vers une entente internationale de l'azote, un accord existant déjà entre le Chili, l'Angleterre (Imperial Chemical Ltd) et l'Allemagne (I. G. Farben Industrie) pour les nitrates. Des pourparlers se poursuivent en ce moment pour l'élargissement de l'entente.

La France, qui ne produit encore qu'une quantité égale à la moitié de sa consommation, se trouve dans une situation délicate au point de vue de son adhésion à une telle convention.

D'autre part, en Belgique, il reste à réaliser l'union, entre le Comptoir belge des Engrais azotés, le groupe Kuhlmann belge et le groupe Ougrée-Marihaye (Air liquide).

Verreries.

Les négociations en vue d'une concentration intégrale sont très avancées et leur conclusion est attendue pour juillet. A cette date, toutes les usines Fourcault et les verreries à bouche fusionneraient en une seule société qui concluerait un accord avec la société des verreries Libbey-Owens. Les verreries Lambert, dont le chef est un partisan notoire du libéralisme économique intégral, se rallierait à la formule, devant la pression des faits.

Cimenteries.

Les cimenteries suivantes ont créé le comptoir d'exportation S. A. C. B. R. Exportation :

- S. A. Ciments d'Obourg,
- S. A. Ciments de Lanaye,
- S. A. Carrières et Cimenteries Duthoit,
- S. A. Etablissements Dapsens,
- S. A. Cimenteries et Briqueteries réunies,
- S. A. Ciment Portland artificiel,
- S. A. Ciments Meuse et Brabant,
- S. A. Ciment Portland Liégeois,
- S. A. Ciments de Visé,
- S. A. Auxiliaire des Ciments.

La société C. B. R. d'Anvers a repris les installations des marnières d'Harmignies.

Il semble, en outre, que les pourparlers pour une entente plus large des cimenteries sont en meilleure voie, après les nombreuses difficultés que l'on sait.

L'Union des Cimenteries, suivie par toutes les usines du pays, a décrété une hausse de 25 francs la tonne pour le marché belge, portant ainsi le prix de vente à 180 francs. Ce prix est insuffisant si l'on tient compte

du fait que les ventes à l'exportation se font à un cours bien inférieur, à l'exception toutefois de la Hollande et de la France.

Le prix de revient ayant sérieusement augmenté, les prix pratiqués permettent uniquement aux cimenteries de couvrir les frais généraux et de pratiquer de larges amortissements. Certains industriels, partisans d'une entente rapide et étroite, regrettent que cette hausse ait été pratiquée, la trouvant insuffisante pour amener la prospérité dans l'industrie cimentière, mais susceptible de renforcer la capacité de résistance des industriels rebelles à une entente à laquelle ils ne se soumettraient qu'après avoir subi de sérieuses pertes. Jusqu'à présent, la situation des dissidents est privilégiée. N'étant liés par aucun engagement, ils vendent leurs ciments en Hollande et en France où le prix fort est maintenu grâce aux ententes existantes et au contingentement des exportations. Mais les tonnages exportés par les dissidents étant imputés sur le contingent accordé aux cimentiers belges, affiliés à l'entente, toute vente faite par les premiers sur un de ces marchés, l'est au dépens des industriels ayant signé la convention. Ces derniers voient ainsi se réduire fortement leurs possibilités d'exportation sur les marchés les plus rémunérateurs.

Il suffirait évidemment aux cimentiers ayant signé les accords de décréter une forte baisse, sur le marché hollandais par exemple, pour faire subir aux dissidents une perte sérieuse, beaucoup plus forte que celle qu'ils subiraient eux-mêmes, leurs tonnages vendus dans ce pays, du moins proportionnellement à leurs capacités de production, étant bien inférieurs à ceux des non-affiliés.

Il faut s'attendre prochainement à voir l'entente hollandaise cesser.

Des pourparlers continuent pour une entente générale. La majorité des cimentiers semble être d'accord sur la base à adopter pour la détermination des parts de chaque affilié. On prendrait le chiffre de la production pendant une période de six mois, au choix des intéressés. Pour ceux dont les installations n'ont pas encore pu donner leur plein rendement pendant une telle période, il leur serait accordé un certain délai pour la fixation définitive de leurs parts.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette formule de répartition a été mise en avant au cours des pourparlers, sans qu'un accord formel soit demandé aux intéressés. Il est probable que lorsqu'il s'agira de s'engager, certaines firmes qui semblent admettre actuellement la formule proposée, soulèveront des objections.

Divers autres projets ont été formulés récemment.

Le premier prévoyait la réglementation du marché dit « intérieur » comprenant la Belgique, la Hollande et la France. Les prix étaient fixés pour chacun des pays et la vente libre, étant entendu que pour toute tonne vendue sur un marché où le prix était supérieur au prix moyen de vente dans les trois pays, un versement représentant la différence entre les deux prix était effectué à un fonds commun. Inversement, toute vente

faite dans un pays où le prix était inférieur au prix moyen, donnait droit à une indemnité égale à la différence.

Le second projet appliquait la même réglementation à tous les marchés.

Les formules ci-dessus supposent évidemment la limitation de la production à un chiffre déterminé.

Actuellement, on cherche en outre à réunir les cimenteries en trois groupes : le Nord, la région de Mons et le Tournaisis.

Les deux premiers auraient chacun un comptoir de vente, le Tournaisis gardant, à côté d'un comptoir, quelques firmes indépendantes. Cette formule n'est pas préjudiciable aux deux premiers groupes, chacun d'eux ayant un pourcentage déterminé de la consommation intérieure et des quantités exportées.

Si les firmes indépendantes n'observaient pas les accords, le préjudice qui en résulterait serait uniquement supporté par les cimentiers du Tournaisis.

Il est à craindre que certaines firmes du Nord ou de la région de Mons qui devraient faire partie d'un comptoir de vente, ne réclament le privilège accordé aux cimentiers du bassin tournaisien.

D'autre part, quelques cimentiers qui ont uniquement concentré leur activité sur les marchés les plus rémunérateurs comme la Belgique, la Hollande et la France, demandent, pour adhérer à l'entente, certains avantages.

Les cimentiers tournaisiens ont de nouveau manifesté leur volonté de lier l'entente sur la chaux à l'entente sur le ciment.

Charbonnages.

Mentionnons les fusions suivantes :

Charbonnages de Belle-Vue et Bien-Venue avec le Charbonnage du Hasard, à Liège ;

Société anonyme Charbonnage de La Haye, à Liège, et Société anonyme Charbonnages du Horloz, à Tilleur, ce dernier étant absorbé par le premier.

Divers.

Le *Moniteur belge* publie les fusions et projets de fusions suivants, dont certains ont déjà été signalés ici même.

Absorption du Lloyd Royal Belge par la Compagnie Belge Maritime du Congo.

Absorption de la Compagnie Africaine d'Exploitation Forestière et Agricole (Cacfa) par la « Socomina ».

Projet de fusion des Charbonnages de Maireux et Bas-Bois et des Charbonnages du Hasard.

Absorption de la Société congolaise « Traidiscom » par la « Socomina ».

Projet d'absorption des Charbonnages de la Basse-Ransy par les Charbonnages de Wérister.

Absorption des Usines à Tubes de Jemappes par les « Tubes de la Meuse ».

Fusion des Charbonnages du Horloz avec les Charbonnages de La Haye.

Fusion du Crédit Commercial et Foncier avec la Société Commerciale et Foncière Kronenburg, à Anvers, en vue de la constitution d'une nouvelle société anonyme au capital de 15.150.000 francs.

INDUSTRIE CHARBONNIÈRE.

La situation de l'industrie belge du charbon est peu favorable : la clémence de la température hivernale et la dépression des industries du verre, de l'acier et des métaux non ferreux ont contribué à amener cet état de choses.

Un signe certain de malaise, outre l'augmentation des stocks, nous est fourni par la tension des rapports entre le capital et le travail au sujet des salaires, en même temps que les parties s'accordent, ou tout au moins font entendre des opinions identiques, sur la préférence à réserver aux houilles belges, notamment pour les livraisons à l'Etat et à la Société Nationale des Chemins de fer.

C'est que, en période de dépression, les charbons des producteurs étrangers, pénétrant rapidement et facilement en Belgique, viennent encombrer un marché, auquel la production nationale ne suffit d'ailleurs pas comme le montre le tableau suivant, emprunté au journal « Le Peuple » :

Stocks au 1 ^{er} janvier 1929 T.	1.088.000
Tonnage extrait en 1929	26.931.000
Importations (charbon, coke et agglomérés)	15.976.000
Total . . . T.	43.995.000
A déduire :	
Stocks au 1 ^{er} janvier 1930 T	522.000
Exportations	5.408.000
Total . . . T.	5.930.000

La consommation de charbon a donc atteint, au total, 38.065.000 tonnes, alors que la production nationale n'atteint que 26.000.000 de tonnes.

Le déficit de plus de 11 millions de tonnes marque la nécessité pour la Belgique de recourir aux importations.

Le conflit latent entre les employeurs et les salariés porte sur la suppression des augmentations non contractuelles consenties par les patrons en période de « boom ». On a pu craindre, un moment, l'aggravation des divergences de points de vue et sa conséquence naturelle : la grève. Mais les patrons ont consenti à remettre à une date plus lointaine la réduction envisagée. D'ici là, on pourra poursuivre des négociations. Les ouvriers préconisent plutôt le chômage partiel qu'une réduction des salaires. Mais on y objecte le relèvement des prix de revient qui en serait la conséquence.

Le conflit immédiat se complique du fait que, nous l'avons signalé à maintes reprises, le recrutement des ouvriers indigènes devient plus difficile et qu'il existe, en réalité, un déficit croissant en main-d'œuvre qualifiée.

Les stocks qui dépassent aujourd'hui 1.500.000 tonnes (stock en avril: 1.327.000 tonnes) montent rapidement et se rapprochent de la limite de 2 millions de tonnes qu'ils n'ont pas encore dépassée jusqu'ici. Cet accroissement a lieu malgré l'exode saisonnier des ouvriers indigène et le licenciement de travailleurs étrangers. Il est particulièrement rapide dans le pays de Charleroi, malgré une réduction de production qui atteint 10 p. c.

Dans le courant du mois de mai, d'assez nombreux enlèvements de charbons domestiques se sont produits, grâce à l'octroi de primes d'enlèvement et du refroidissement de la température. Ceci a permis d'écouler la production des produits de bonne qualité, les charbons médiocres devenant d'un placement impossible.

Par contre, la situation en charbons gras industriels est devenue moins favorable: la concurrence des charbons anglais, soutenue par des primes d'exportation, est des plus vives et la crise industrielle ralentit les commandes. On estime que depuis la dernière baisse des prix, la majorité des charbonnages du Borinage couvre à peine ses prix de revient. La baisse est de 25 à 30 francs pour les charbons domestiques. Pour les catégories industrielles, l'action du cartel soutient les prix dans une certaine mesure.

Le placement des sous-produits de la cokéfaction du charbon est beaucoup moins aisé et rémunérateur qu'il y a quelques mois, sauf en ce qui concerne le goudron pour lequel la demande reste très élevée.

Malgré les difficultés de la situation actuelle, les Charbonnages du Hainaut vont creuser un nouveau puits à Tertre et la Société des Produits du Flénu a l'intention d'établir un nouveau siège près de la gare de Mons.

Nous avons signalé dans notre dernière chronique, que les appels de capitaux souscrits par les charbonnages pour l'édification de puissantes usines de synthèse viendraient grever la trésorerie des houillères. Il est probable qu'avant l'achèvement des travaux, les prévisions seront dépassées et qu'il faudra procéder à des augmentations de capital nouvelles. Les travaux de l'usine de synthèse de Ressaix (groupe Coppée-Compagnie belge pour l'Industrie) et des Usines de Tertre (Société Générale) avancent très rapidement et l'on prévoit que la « Carbonisation Centrale » de Tertre pourra mettre à feu sa première batterie de fours à coke avant la fin de l'année.

La pose des tuyaux pour la distribution du gaz à longue distance (Tertre-Bruxelles-Anvers-Middelbourg) avance également et sera terminée à la fin de l'année. Le gaz sera amené dans les tuyaux à une pression de quatre atmosphères.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

La situation de l'industrie lourde continue à être défavorable et le caractère provisoire des accords du cartel ne contribue pas à l'améliorer: les intermédiaires retiennent les ordres non urgents, dans l'espoir que les difficultés syndicales leur permettront de les placer à des conditions plus favorables. La

production du mois d'avril a été inférieure de 9.000 tonnes à celle du mois de mars et les chiffres de mai marquent encore une diminution. Il est question d'une réduction nouvelle de 10 p. c. de la production, par décision du cartel. Un certain chômage des installations, variable et irrégulier, se constate dans toutes les usines. Les usines métallurgiques du Hainaut ont éteint un haut fourneau à faible production. Les usines Boël ont mis à feu leur troisième haut fourneau, d'une capacité de production de 350 tonnes en vingt-quatre heures; les deux autres appareils seront éteints pour subir à leur tour des transformations. Dans le bassin de Charleroi, diverses installations et notamment de laminoirs sont en chômage. Le maintien des hauts fourneaux en activité, à part quelques exceptions, ne doit pas faire croire à une activité soutenue: les hauts fourneaux belges utilisent peu de mitrailles, ce qui permet de réduire plus facilement le rendement des hauts fourneaux.

Le prix de revient de certaines usines se rapproche du prix de vente; pour d'autres, il laisse encore une marge raisonnable de profit.

Dans les tôleries, fonderies et boulonneries, le ralentissement des ordres est marqué au point que l'on enregistre du chômage partiel; dans la région de Huy, on compte 7 à 800 chômeurs partiels, malgré une grève de quelques jours en mai, grève qui a intéressé 1.500 ouvriers. Cette grève constituait une protestation contre la suppression de l'indemnité de vie chère.

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET MÉCANIQUE

Comme les autres, cette industrie se ressent de la dépression mondiale. Le recrutement du personnel, si difficile un moment, redevient plus aisé et l'approvisionnement en matières premières s'opère avec beaucoup moins de difficultés qu'à l'époque du « boom » de la métallurgie lourde. Ce sont surtout les commandes de l'intérieur qui alimentent l'industrie et l'absence d'ordres venus de l'étranger n'est pas sans inquiéter les constructeurs.

L'industrie de la construction est agitée par un conflit au sujet de la suppression d'une indemnité hivernale, qui devait cesser le 1^{er} avril, mais que les patrons continuent à payer, sauf dans la région de Liège, où les ouvriers ont accepté cette réduction. Des grèves ont éclaté à Gand, à Huy et ailleurs. Dans le Centre, le travail a continué partout, mais les ouvriers ont entamé des négociations pour obtenir un relèvement de salaire, compensant en partie la perte de l'indemnité.

La Société Nationale des Chemins de fer belges a passé une commande de 600 wagons à six usines. Deux usines belges ont enlevé un ordre de 260 wagons sur une commande totale de 305 véhicules, pour les Chemins de fer du Maroc, le reste allant à des constructeurs allemands.

La situation de l'industrie automobile paraît être assez mauvaise. On enregistre du chômage et la force des réclamations protectionnistes est un indice de la

gravité de la situation. Les marques nationales partagent d'ailleurs avec les usines de montage des marques étrangères les conséquences de la mévente.

Par suite de la crise mondiale, la Minerva Motors sud-américaine a vendu 29 voitures en 1929 contre 62 en 1928. D'autre part, selon le dernier rapport de la société Impéria-Excelsior, la Belgique importe de cinq à dix voitures pour une qu'elle exporte. La Belgique exporte aux États-Unis 1 p. c. du nombre des voitures qu'elle en importe.

Le ralentissement de la production automobile a des effets fâcheux sur les glaceries et les laminoirs à tôles.

L'industrie mécanique de la région de Verviers (machines textiles pour la laine) s'est trouvée bien alimentée au début de 1930. Mais la crise qui sévit sur le marché textile a eu sur elle une répercussion profonde occasionnant un chômage partiel.

Après la stabilisation française et la période d'adaptation, l'industrie textile de ce pays a recommencé ses achats de matériel. Mais l'industrie mécanique belge est gravement contrariée par l'intensité du protectionnisme français. Les droits de douane sont fort élevés et, de ce fait, la vente en France présente de réelles difficultés. Par contre, les machines textiles françaises entrant en Belgique ne paient que des droits très faibles. A la faveur de ces droits prohibitifs, des constructeurs français ont entrepris la fabrication du matériel cardé, une des spécialités des usines verviétoises.

L'exportation de machines textiles atteint 30 millions au minimum. Depuis quelque temps les ateliers rencontrent de grandes difficultés pour obtenir le paiement des commandes.

INDUSTRIES DU VERRE.

Verreries.

Le ralentissement de la production n'a provoqué aucune amélioration du marché et les ordres se sont encore ralentis.

La division de Jemappes des Verreries de Mariemont chôme depuis le 1^{er} mai. Au début de juin, deux Verreries Fourcault seulement continuaient à travailler et on estime qu'au rythme actuel de l'écoulement, les stocks mettront une année à s'épuiser. Ils sont si importants qu'il a fallu construire des magasins de fortune pour les abriter. Le Comptoir a autorisé les usines affiliées à s'occuper directement de la vente des verres de plus de 4 mm. d'épaisseur ainsi que des verres photographiques.

Glaceries.

Les glaceries travaillent à 20 p. c. de leur pleine capacité de production. On enregistre, par conséquent, un certain chômage du personnel ouvrier. La situation financière des glaceries est très forte et, sous ce rapport, elles traverseront la crise sans dommage.

Gobeletteries.

Cette industrie ne ressent que modérément les effets de la crise. On note surtout l'abstention des acheteurs anglais. Les gobeletteries belges font un effort sérieux pour relever la qualité de leurs produits. Une usine vient de lancer une nouvelle matière: le néo-cristal, qui pourra, pour certains usages, remplacer le cristal.

CARRIÈRES, CEMENTS ET MATIÈRES PLASTIQUES.

L'industrie cimentière se ressent peu du ralentissement général des affaires. Si la vente est moins facile que précédemment, la production s'écoule néanmoins. Aucune restriction n'est à prévoir et, jusqu'à présent, la mise en stock est exceptionnelle. Les ordres intérieurs sont assez fournis mais le courant d'exportation est restreint.

Toutefois, les prix restent faibles et rien ne permet de prévoir une modification de la situation, aucune entente ne régnant entre les producteurs.

Une hausse de 25 francs a été appliquée récemment au marché belge par l'Union des Cimenteries, suivie par toutes les firmes du pays, portant ainsi les prix aux environs de 180 francs.

En même temps, la baisse du prix des charbons tend de son côté, à élargir la marge bénéficiaire.

En phosphates, l'activité s'est ralentie en mai, après une période soutenue en avril.

Dans les carrières du Borinage (grès et quartzite) l'activité est satisfaisante, mais l'écoulement des pavés est assez difficile. Dans les carrières de porphyre de Lessines, la situation demeure très favorable mais les exploitants ont l'impression que l'on a atteint un sommet et que l'on peut s'attendre à un ralentissement.

Les carrières de pierre bleue à Soignies souffrent d'un ralentissement de commandes. Les demandes de chaux, dans cette région et dans celle de la Meuse, se sont fortement ralenties; il s'agit à la fois de l'arrêt de la demande de l'agriculture (phénomène saisonnier) et des conséquences de la crise de la métallurgie. Certains fours chôment; la production a baissé de 50 p. c. et les prix de 15 p. c. Dans la région de Huy, les carrières marquent également un certain ralentissement et on enregistre un léger chômage. A Philippeville, on vient d'ouvrir une nouvelle carrière de marbre et la situation demeure satisfaisante.

Pour les faïenceries, l'exportation est considérablement ralentie; les prix de vente ne laissent plus de marge permettant de nouvelles concessions et les pays acheteurs sont affectés par la crise mondiale. La production se ralentit. Un léger ralentissement se fait également sentir dans les fabriques de produits réfractaires. Toutefois, la situation y demeure bonne, les prix se maintiennent et les carnets de commandes sont suffisamment garnis. Deux nouvelles usines sont en construction à Baudour et à Lens; elles fonctionneront dans quelques mois.

INDUSTRIES TEXTILES

Laine et bonneterie.

On trouvera ci-dessous les statistiques relatives aux conditionnements de laine et aux stocks de peignés.

Conditionnements publics de Verviers et de Dison

MOUVEMENT COMPARATIF	AVRIL			MAI			JANVIER A FIN MAI		
	1928	1929	1930	1928	1929	1930	1928	1929	1930
Laines, blouses, déchets lavés et carbonisés	2.294.677,—	2.557.095,—	2.061.132,—	2.219.451,—	2.413.868,—	2.621.516,—	13.792.444,—	11.906.359,—	10.676.255,—
Fils cardés	24.942,—	46.829,—	30.738,—	23.921,—	34.566,—	27.899,—	120.506,—	195.799,—	192.481,—
Laines peignées ...	171.871,—	182.206,—	308.030,—	146.117,—	135.354,—	306.966,—	853.200,—	1.124.282,—	976.462,—
Fils peignés	502.376,—	475.894,—	324.661,—	502.345,—	473.777,—	358.928,—	2.550.395,—	2.383.131,—	1.949.801,—
Simplement pesé ..	206.097,—	300.583,—	228.859,—	201.203,—	195.568,—	278.093,—	1.263.656,—	1.173.675,—	982.839,—
	3.199.963,—	3.562.607,—	2.953.420,—	3.093.142,—	3.253.138,—	3.593.402,—	15.680.201,—	16.783.246,—	14.777.841,—

Stocks en peignés dans les peignages à façon de Belgique

	Mars	Avril	Mai
Mérinos.	1.004.294	1.057.940	1.007.580
Croisés	1.606.251	1.553.043	1.414.013
	2.610.545	2.610.983	2.421.593

Pour les quantités traitées pendant les cinq premiers mois des trois dernières années, on constate donc une réduction sensible et constante.

Au cours du mois de mai de l'année en cours, le stock de peigné a diminué de près de 200 tonnes.

La Chambre de Commerce de Verviers s'exprime comme suit au sujet de la situation dans l'industrie de la laine :

« Le mois d'avril a été caractérisé par une meilleure tenue de la matière première, avec tendance à la hausse, tant aux ventes de Londres que sur les marchés sud-américains et australiens.

» Cependant, le retour à la confiance n'a pas été suivi par le produit fabriqué, et les ordres, tant en filature qu'en tissage, ont été peu importants et à des prix peu rémunérateurs. Le chômage, sans être bien important, a plutôt une tendance à s'accroître et, la morte saison arrivant à peu près vers telle époque, il est peu probable que nous assistions avant le mois d'août à une sérieuse reprise d'affaires.

» Le mois de mai écoulé a marqué une amélioration notable sur les prix de la laine brute, tant sur les marchés d'Australie, de la Plata et du Cap, qu'aux ventes coloniales de Londres.

» Il semble que cette hausse, qui varie de 5 à 10 p. c., ait stimulé la vente des laines peignées, dont les stocks ont fléchi partout, bien que nous soyons en période de pleine production.

» Un mieux moins sensible s'est manifesté sur notre place; il y a un peu plus d'activité dans tous les dépar-

tements de l'industrie textile lainière verviétoise, mais cependant les prix des produits finis sont encore très discutés et sont, par comparaison, moins avantageux que ceux de la matière première. »

Pendant la première quinzaine de mai, il s'est effectué sur place de très importantes transactions. Les grosses maisons d'importation ont vendu de fortes quantités de laine lavée, peignée et filée, les peignés étant surtout expédiés en Allemagne. Ces ventes ont permis de réduire les stocks, si elles n'ont pas laissé une marge importante de bénéfice.

Mais le mouvement de reprise ne s'est pas étendu aux fabriques.

En application de la convention passée entre patrons et ouvriers, les salaires dans l'industrie textile de Verviers ont été abaissés de 5 p. c.

A Eecloo, l'industrie du peignage est active. Par contre, en tissage, les ordres sont insuffisants, on enregistre du chômage et des renvois d'ouvriers. Les stocks en produits achevés ont tendance à se développer.

Dans la région de Mouscron, la situation ne s'améliore pas. Les façonniers sont encore convenablement alimentés et n'ont guère à souffrir du chômage, mais les ordres deviennent moins nombreux. De grandes entreprises chôment un ou deux jours par semaine. On prévoit une baisse des salaires à brève échéance. Dans la bonneterie, la situation, sans être mauvaise, n'est guère favorable. Les ordres sont réduits et les détaillants ne les passent qu'au fur et à mesure des ventes. La hausse de la laine n'a pas suffi à maintenir une légère reprise.

Coton.

Les tableaux ci-après donnent, le premier les cours des filés à Gand, le second, le cours du coton congolais à Anvers.

Cours des filés de coton en Bourse de Gand

	MOIS D'AVRIL 1930				MOIS DE MAI 1930				
	4	11	18	25	2	9	16	23	30
<i>Filés de coton :</i>									
18a. Amér. s/fuseaux	22,75	22,75	21,75	22,—	22,—	22,—	22,—	22,—	22,—
30a. Amér. s/fuseaux	25,—	25,—	24,—	24,24	24,25	24,25	24,25	24,25	24,25
18a. 2 Amér. dévidé	24,50	24,50	23,50	23,75	23,75	23,75	23,75	23,75	23,75
30a. 2 Amér. dévidé	28,—	28,—	27,—	27,25	27,25	27,25	27,25	27,25	27,25
18a. Fuseaux Western	20,—	20,—	19,—	18,25	18,25	18,25	18,25	18,25	18,25
16a. Canettes Oomrah	18,52	18,52	17,52	17,—	17,—	17,—	17,—	17,—	17,—

Prix à Anvers du coton du Congo

(le kilo cif. Anvers, suivant qualité)

Le 3 avril	fr. 13,50 à fr. 14,—
10 avril	fr. 13,75 à fr. 14,25
17 et 24 avril	fr. 13,50 à fr. 14,—
1 ^{er} mai	fr. 13,50 à fr. 14,—
8 et 15 mai	fr. 13,— à fr. 13,50
22 mai	fr. 13,— à fr. 13,25
28 mai	fr. 12,75 à fr. 13,25

Pendant le mois d'avril, les opérations d'achat du Farm Board des Etats-Unis exigeant livraison des cotons achetés à terme pour lui ont entraîné une hausse des cours de l'ancienne récolte. Le Farm Board détient actuellement un million de balles.

Au cours du mois de mai, les oscillations des cours ont été assez faibles. La nouvelle récolte se présente assez mal et le Farm Board paraît décidé à garder son coton, au besoin pendant plusieurs saisons pour en obtenir un prix rémunérateur.

* * *

Avec le mois de mai, l'industrie cotonnière est entrée dans sa période de ralentissement saisonnier, qui se prolonge habituellement jusqu'à fin juillet.

Cette dépression vient encore aggraver la crise, déjà longue et fort sérieuse.

La filature a vu sa situation s'aggraver en avril et en mai. Le tissage se montre lent à prendre livraison et ne passe que peu d'ordres, malgré le niveau des prix, surtout pour les filés de coton américain. L'exportation est mauvaise et le stock augmente considérablement.

Dans nombre de filatures on prend des mesures pour restreindre la production, sans toutefois aller jusqu'à faire chômer la main-d'œuvre. Les difficultés de recrutement obligent les industriels à maintenir leur effectif.

Le tissage gantois, jusqu'ici peu atteint, souffre à son tour de la dépression, depuis le mois d'avril.

Une baisse de 5 p. c. a été appliquée aux salaires de l'industrie textile dans la région de Gand.

Les tissages de toile de la région de Courtrai passent graduellement à la fabrication des tissus de coton dont le marché est plus large. Une grande partie des chômeurs de cette région est allée chercher du travail en France. Il n'y a cependant encore aucune usine fermée.

A Roulers, la situation de l'industrie du coton est peu favorable également.

A Alost, on enregistre un nombre croissant de chômeurs totaux et partiels. Les semaines au cours desquelles tombe un jour férié sont consacrées tout entières au chômage. Dans les filatures et tissages, on constate de 25 à 40 p. c. de chômage et une usine va même jusqu'à 75 p. c.

A Termonde, l'industrie de la couverture de coton est en pleine crise, la production est réduite des deux tiers.

Les paiements des expéditions antérieures se font péniblement.

Le chômage s'étend aux filatures de Saint-Nicolas où les commandes rentrent difficilement.

Il en est de même à Audenarde, où l'écoulement des filés se ralentit, où les ordres à l'exportation pour les tissages font complètement défaut. Les anciens contrats se liquident difficilement. Le chômage est en augmentation. Les filatures travaillent à double équipe, mais quatre jours par semaine seulement. Les stocks restent importants.

La situation de la place de Renaix, une des plus atteintes par la crise des textiles, demeure mauvaise.

Les affaires des tissages sont fort difficiles et peu rémunératrices. Les ordres laissent à peine aux fabricants un bénéfice de 3 à 4 p. c., ce qui ne couvre pas les risques d'exportation. La situation des marchés d'outremer demeure très mauvaise. Les fabricants qui sont contraints de se défaire des marchandises en souffrance à Buenos-Ayres perdent souvent 50 p. c. et plus de la valeur du produit. Les liquidations par vente aux enchères ou par contrats privés portant sur des quantités considérables ont fortement déprécié la valeur des cotonnades.

Les restrictions à l'exportation des capitaux en Turquie et en Perse sont un obstacle aux transactions avec ces pays.

Le rapport de M. Pierre De Smet, secrétaire de l'Association Cotonnière de Belgique, signale la diminution des exportations de fils de coton. En fils écrus ou blanchis simples et retors, il a été exporté 7 millions 803.800 kilogrammes en 1928 et 5.970.100 kilogrammes en 1929.

Les exportations de tissus de coton sont restées à peu près les mêmes: 30.905.600 kilogrammes en 1929, contre 30.697.800 en 1930.

L'auteur du rapport signale les causes qui ont permis aux filateurs de ne pas chômer, malgré la diminution générale des exportations. Parmi celles-ci, il relève la création de nombreux tissages depuis quelques années.

Le rapport de M. Fél. Beernaerts sur le tissage du coton dans la région de Gand en 1929 constate que l'exportation a été presque nulle et la situation dans la plupart des pays où l'on exporte est tellement précaire qu'on a préféré s'abstenir plutôt que d'être obligé de traiter à perte ou de courir le risque de n'être point payé.

Industrie du lin.

Du rapport du conseil de la S. A. « La Lys » présenté le 14 avril aux actionnaires, nous extrayons les passages suivants :

» Si l'on considère la situation générale de notre industrie, on ne peut méconnaître que des changements importants se sont produits. Après des années d'inquiétude au sujet de la culture insuffisante du lin on s'en trouve aujourd'hui encombré. Le prix des matières premières dont l'élévation a tant nui à l'usage de la toile est revenu à un niveau tel que l'on peut espérer un revirement en notre faveur. Les récriminations au sujet des prix des lins bruts sont le fait de spéculateurs et de producteurs trop habitués à des bénéfices usuraires. Il ne semble pas contesté que la culture du lin est encore aujourd'hui la plus rémunératrice de toutes.

» D'autre part, la marge de bénéfice laissée à la filature de lin proprement dite reste faible. Aussi ne faut-il pas trop craindre qu'un grand nombre de broches soient mises en activité, ce qui pourrait provoquer un retour des prix élevés de la matière.

» Dans notre pays d'ailleurs il ne peut être question de développer la production de la filature. La pénurie de main-d'œuvre s'y oppose.

» La pénurie de main-d'œuvre est en ce moment le plus grand objet d'inquiétude de notre industrie. Elle se trouve aggravée par l'absentéisme.

» La pénurie de main-d'œuvre provient surtout du développement souvent inconsidéré de l'industrie. La crise de mégalomanie qui a sévi pendant ces dernières années semble aujourd'hui enrayée par les déceptions mêmes qu'elle a causées. On peut donc espérer que les besoins de main-d'œuvre se mettront automatiquement au niveau de ce que la population peut donner.

» A l'absentéisme on ne connaît guère de remède. L'amour du loisir et de la liberté est un penchant très humain; et il est évident que plus les salaires sont élevés plus il y a des personnes en mesure d'y céder. »

D'autre part, les renseignements ci-dessous, empruntés à une étude sérieuse de la *Flandre libérale*, permettront de se rendre compte des raisons pour lesquelles la Belgique est fort touchée par la crise linière.

» La filature du lin belge est concentrée à Gand pour les trois quarts; elle disposait avant la guerre d'un outillage aussi important quantitativement que qualitativement supérieur à l'outillage allemand et à l'outillage autrichien. Les trois pays dont chacun

possédait de 300 à 350.000 broches à filer, n'étaient dépassés en puissance de production que par la France avec ses 500.000 broches environ, et par la Grande-Bretagne (où la concentration linière s'était effectuée en Irlande) riche d'environ 1.000.000 de broches. Ne restait plus, en dehors de ces pays, comme producteurs de fil de lin, que la Russie, qui disposait de 350.000 broches à peu près. Le reste était insignifiant, et l'est encore. Les quelques broches, dispersées en Hollande, en Italie, en Espagne, en Suède, au Japon, etc. n'atteignent pas, au total, la capacité de production d'une seule de nos principales filatures gantoises. Expliquer le pourquoi de cette répartition serait trop long et n'entre du reste pas dans le cadre de cet article.

» Le grand producteur de lin teillé, c'est-à-dire de lin préparé pour la filature, de matière première à filer, était avant la guerre la Russie. Celle-ci, grâce à ses immenses étendues de terres, grâce à son énorme population rurale qui pouvait se consacrer aux travaux d'achèvement de la fibre pendant les mois d'automne et d'hiver, exportait avant 1914 de 300 à 350.000 tonnes de lin, ce qui représentait pour la filature mondiale 80 à 85 p. c. de la matière qui lui était nécessaire. Les 15 ou 20 p. c. restants étaient comblés par des lins occidentaux, parmi lesquels nos lins de Courtrai et de Flandre jouaient le premier rôle, un rôle de qualité, un rôle d'aristocrate, puisque nos sortes indigènes étaient destinées aux fils les plus beaux et les plus fins et prenaient pour cette raison le chemin de la France ou de l'Irlande, pays spécialisés dans la fabrication de ces genres supérieurs.

» On peut donc dire qu'en 1919, quand la filature de lin occidentale s'est remise au travail, elle s'est trouvée devant un marché **dépourvu** de matières premières, la Russie, en pleine décomposition politique et économique, n'exportant rien. En fait, il a fallu attendre 1921 avant de voir apparaître sur le marché les premiers lins provenant, non pas encore de la Russie soviétique, mais des Etats baltes détachés de l'ancienne Russie. Il est compréhensible qu'à cette époque les broches remises en activité se soient disputé les lins occidentaux, les seuls qui, pratiquement, existassent, à des prix correspondant à **six et sept fois** la valeur-or d'avant-guerre. Il en est résulté une cherté excessive, économiquement absurde, du fil et de la toile de lin, jusqu'au moment où la culture occidentale s'intensifiait, et les exportations russes se mettant à croître, le prix du lin s'est trouvé ramené, graduellement, en 1926, à 1 1/2 fois le prix-or d'avant-guerre. Malheureusement, cette conjoncture, défavorable en elle-même, a eu son revers. De 1919 à 1926, une moitié seulement de broches mondiales avait été active, l'autre moitié étant composée d'un nombre considérable de broches irlandaises arrêtées par une trop grande cherté de la main-d'œuvre, et d'un certain nombre de broches françaises du Nord encore en reconstruction. Ces deux groupes se sont remis au travail en 1926, et d'une abondance relative de matière première, la filature est retombée dans une pénurie

violente, ce qui a eu pour effet de faire remonter les cours à plus de **trois fois** la valeur-or d'avant-guerre. Cette nouvelle aventure a été néfaste pour les entreprises au matériel le plus ancien (et par conséquent au prix de production le plus élevé) et pour celles qui étaient le plus pauvre en capital. Un déchet considérable, surtout en Allemagne, en Irlande et en Tchécoslovaquie (où se trouvent réunies les filatures anciennement autrichiennes) s'est produit en peu de temps. Il y a eu des arrêts et des remises en marche successifs, le marché du lin d'une sensibilité extrême réagissant violemment à chaque coup. Les cours, après être redescendus à deux fois environ la valeur-or d'avant-guerre, ont remonté une fois de plus au coefficient 3, pour régresser ensuite, d'une manière continue, jusqu'au niveau d'aujourd'hui. Celui-ci peut être situé à 1 1/2 fois le cours d'avant-guerre.

» La crise linière n'est donc pas récente; elle date de 1919; mais la dernière évolution a été la plus dure; c'est elle qui a provoqué le plus de dommage, un grand nombre de filatures dans le monde se trouvant épuisées par les efforts qu'elles avaient dû fournir avant.

» La situation maintenant se dessine assez nette. Les principales filatures belges ont traversé la bourrasque assez gaillardement, les plus petites pourtant ont liquidé. En Allemagne, on peut considérer que sur les 350.000 broches d'avant-guerre, il n'en survit plus qu'une centaine de mille; la filature tchécoslovaque semble être amputée de 60 à 80.000 broches; la filature irlandaise détient, probablement, 2 à 300.000 broches

qui ne se remettront plus en activité. La filature française, autant dire, est indemne.

» Et le lin russe, depuis un lustre, arrive en quantité plus grande tous les ans. Certes, nous sommes loin des chiffres d'exportation d'avant-guerre; nous n'atteignons même pas, toutes régions russes réunies (c'est-à-dire l'U. R. S. S. plus États baltes), la moitié des quantités d'avant-guerre, mais l'équilibre semble désormais rétabli, la disparition de quelques centaines de millé broches, presque toutes étrangères, y ayant aidé singulièrement.

L'auteur de l'article considère qu'il n'y a aucun dumping des lins russes et qu'au contraire, c'est l'arrivée des produits soviétiques, à bon marché, qui doit permettre à l'industrie belge du lin de retrouver une activité satisfaisante.

* * *

Le marché des lins bruts reste fort calme, en dehors de quelques affaires traitées pour satisfaire des besoins immédiats. Les prix des lins russes se sont raffermis quelque peu à la suite d'un incendie qui en a détruit 7 à 8.000 tonnes à Riga.

La récolte de lin belge se présente dans de très bonnes conditions.

On trouvera ci-dessous un tableau des prix des lins bruts et des filés de lin. Pour ces derniers, le mouvement de baisse s'est accentué au cours de la dernière semaine. Encore faut-il tenir compte de ce que les filatures peuvent être amenées à consentir des rabais sur les prix officiels.

Cotations hebdomadaires en Bourse de Gand (publiées par la Chambre de Commerce de Gand).

	MOIS D'AVRIL 1930				MOIS DE MAI 1930				
	4	11	18	25	2	9	16	23	30
<i>Lins bruts :</i>									
Lins bleus	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50	13,—/17,50
Lins rouis sous terre	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/13,—	11,50/13,—	11,50/13,—
Lins jaunes ordinaires	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—	11,50/18,—
Lins jaunes moyens	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50	18,25/21,50
Lins jaunes supérieurs	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—	21,75/32,—
<i>Filés de lin :</i>									
30 lin chaîne	265	265	265	265	265	265	265	265	265
40 lin chaîne	225	225	225	225	225	225	225	225	215
50 lin chaîne	220	220	220	220	220	220	220	220	210
60 lin chaîne	185	185	185	185	185	185	185	185	175
30 lin trame	230	230	230	230	230	230	230	230	220
40 lin trame	195	195	195	195	195	195	195	195	185
50 lin trame	185	185	185	185	185	185	185	185	175
60 lin trame	175	175	175	175	175	175	175	175	165

Dans le Courtrais, les magasins regorgent de matières premières. Au cours de mai, la baisse s'est accentuée. Prenant avantage d'une coutume locale, les acheteurs de lin ont refusé, à la livraison, la moitié de tous leurs achats, ce qui leur a permis de prendre cependant livraison après avoir obtenu un rabais substantiel.

La filature gantoise est fort calme; le courant

d'affaires est très faible et les prix sont fort discutés. Les résultats des filatures sont dérouterants : l'une d'entre elles voit ses bénéfices diminuer de 50 p. c., tandis que pour une autre la progression des profits est sérieuse.

La situation ne s'améliore pas dans les tissages de toile. A Roulers et à Iseghem, la dépression est accentuée et les commandes, tant de l'intérieur que de

l'extérieur, sont rares et l'on prévoit du chômage et même la fermeture temporaire de certaines usines.

Industrie du jute.

Cette industrie a quelque peu profité du relèvement des prix de la matière première et des troubles politiques dans les Indes britanniques. Mais cet avantage est bien faible. Les tissages ont adhéré à la Convention générale de l'Association des Tisseurs de Jute de Belgique qui a proposé de chômer un jour par semaine. Mais cette convention a été modifiée et, pour permettre aux ouvriers de toucher le secours-chômage, on chômera deux jours consécutifs par quinzaine.

La rentrée des nouveaux ordres est fort difficile et les tissages vivent pour la plupart sur des ordres anciens.

On a diminué de 5 p. c. les salaires dans la région de Roulers et une grève a éclaté dans trois filatures, mais pour une raison étrangère aux salaires.

Soie artificielle.

Pour autant que l'on en puisse juger les fabriques de soie artificielle sont loin d'avoir surmonté la crise de surproduction qui les atteint.

D'autre part, les tissages de soie et les fabriques de vêtements et de tissus où la soie entre en combinaison avec la laine ou le coton bénéficient d'une activité satisfaisante.

INDUSTRIES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE.

Les résultats des principales tanneries de la région de Soignies viennent d'être publiés; ils sont beaucoup moins favorables pour 1929 que pour les années précédentes.

A Malmédy, les tanneries réduisent de plus en plus leur fabrication. L'activité est très faible. L'industrie de la chaussure a bénéficié de la reprise saisonnière.

Dans les fabriques de la région de Mons, la concurrence devient plus active. Le travail est régulier dans les grandes fabriques; 2.600 ouvriers sont occupés dans la région, dont le nombre d'ateliers de cordonnerie a doublé en dix ans. Une école technique a été ouverte à La Bouverie au début de l'année. A Iseghem, la situation est excellente et les ordres sont nombreux. Les paiements des acheteurs anglais redevennent plus réguliers.

INDUSTRIE DU DIAMANT.

Le marché diamantaire est resté calme au cours des mois d'avril et de mai. Une partie du disponible a cependant pu être absorbée.

Selon l'accord conclu entre les syndicats patronaux et ouvriers, l'industrie a chômé à Anvers pendant deux semaines et le travail a été repris pour quinze jours à partir du lundi 28 avril, l'alternance des quinzaines de travail et de chômage devant être maintenue jusqu'à ce que les demandes soient redevenues suffisantes pour absorber la production pleine des tailleries.

Mais on a bientôt abandonné ce régime et il a été décidé entre patrons et ouvriers, de revenir à la liberté entière du travail pendant un mois, la situation devant être réexaminée à l'expiration de ce délai.

Cette décision, proposée par la Commission Internationale des diamantaires, et approuvée par le Syndicat de l'Industrie diamantaire belge, est appliquée depuis le 19 mai, tant à Amsterdam qu'à Anvers.

Quelques jours avant que cette décision fut prise les membres du Syndicat patronal des diamantaires de Belgique s'étaient réunis et avaient résolu de faire respecter les mesures prises relativement au chômage partiel.

Devant les nombreuses défections des petits patrons de l'intérieur, les membres présents (plusieurs centaines) avaient, suivant l'*Indépendance belge*, décidé d'appliquer rigoureusement les sanctions prévues dans l'accord. Des autos devaient parcourir les localités où se trouvent des tailleries; les patrons qui n'auraient pas respecté les conditions de leur engagement eussent été exclus des différentes bourses diamantaires.

La nouvelle décision relative à la liberté du travail a rendu ces mesures de surveillance inutiles.

INDUSTRIES ALIMENTAIRES.

L'industrie sucrière belge bénéficie d'une situation assez favorable. Malgré l'accumulation des stocks mondiaux, la chute des prix, la désorganisation du comptoir unique de vente du sucre cubain et la tendance défavorable de la consommation, les exportations belges de sucre ne marquent aucun fléchissement et la raffinerie demeure une industrie très occupée. Les stocks de sucre diminuent de façon satisfaisante.

L'industrie des conserves de légumes est dans une situation assez fâcheuse: par suite de la clémence de l'hiver et de l'abondance de légumes frais pendant cette période, l'enlèvement des conserves s'est fait de façon insuffisante et les contrats intérieurs, échéant à fin mars, ont dû être prorogés. L'étranger, par contre, a bien rempli ses engagements.

Les récoltes actuelles sont exceptionnellement belles et abondantes et, malgré les stocks, les fabriques sont obligées de poursuivre leurs achats et d'étendre leur fabrication.

La culture des petits pois et des tomates s'est considérablement développée cette année.

Cependant les prix sont en baisse, par suite de l'abondance de la récolte, de sa maturation rapide et de l'abstention des acheteurs étrangers.

Le « boom » des légumes avait fait monter les loyers de la terre maraîchère dans les environs de Malines, Louvain, etc. Par suite de la chute des prix, le poids des loyers se fait sentir et les maraîchers de la région de Malines, Duffel, notamment, essaient de se dérober à leurs engagements contractuels.

Le prix des œufs est beaucoup plus bas qu'il y a un an : fr. 0,60 contre fr. 0,75. Cette situation est favorable aux entreprises s'occupant de la conservation des œufs. La question du marquage des œufs se heurte à une résistance obstinée de quelques intermédiaires, soucieux d'échapper à une réglementation susceptible de nuire à leurs intérêts immédiats.

LE MARCHÉ BELGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES.

On trouvera ci-dessous une analyse détaillée d'un article publié dans les « Commerce Reports » par l'attaché commercial de l'ambassade des Etats-Unis en Belgique. A plusieurs occasions, nous avons ainsi reproduit des études publiées par des étrangers sur la Belgique, afin de présenter des points de vue nouveaux auxquels nous ne donnons pas nécessairement notre plein accord. C'est ainsi que l'assertion que l'on trouvera plus bas, que la Belgique est un pays de bas salaires, appelle des corrections et des réserves. Même aux Etats-Unis, les salaires sont fort inégaux, suivant les régions et les industries, et c'est ainsi que les ouvriers du textile dans le Sud et dans les Alléghany comptent parmi les plus médiocrement payés des salariés de race blanche. Il aurait également été intéressant de tenir compte de l'importance des cultures maraîchères familiales, ainsi que de l'extension des abonnements ouvriers; dans le pays le plus industrialisé du monde: la Belgique, une forte proportion d'ouvriers reste attachée à la terre grâce à la facilité des déplacements et au morcellement de la superficie arable. Il est hors de doute que ces faits influencent fortement le mode d'alimentation du salarié belge et réduisent le marché des produits alimentaires, en diminuant la dépendance du consommateur modeste envers le commerce de vivres. Ces réserves n'enlèvent d'ailleurs rien à l'intérêt de l'article que l'on trouvera résumé ci-dessous.

Bien que la Belgique soit le pays le plus peuplé du monde, elle fournit 80 p. c. de ses besoins en vivres, grâce à une agriculture particulièrement intensive. Le lait, le beurre, les œufs et les légumes sont produits en quantités suffisantes pour permettre l'exportation; un quart de la viande consommée est importée et les importations de céréales sont élevées (1).

Le marché des produits alimentaires américains.

Le marché belge pour les produits américains se développera probablement pour les vivres en boîtes et pour les fruits frais et séchés. Les achats de grain et de viande sont stabilisés et ne sont affectés que par les modifications de la production nationale. Sauf pour certaines spécialités, les importations de viande tendent même à décroître parallèlement au développement de l'élevage en Belgique.

Le marché belge est avant tout dominé par le facteur-prix. Les restaurants de grande classe et les maisons de particuliers cossus servent des menus comparables

(1) Rappelons à ce sujet les articles publiés ici même par M. le professeur Baudhuin. Cfr. « Bulletins » n° 4 et 5, vol. I, 1928, ainsi que les remarquables études du professeur Frateur : « Bulletin » n° 10, vol. I, 1927, et « Bulletin » n° 4, vol. II, 1928.

aux meilleurs que l'on peut trouver dans les autres pays. Mais, en règle générale, la Belgique est un pays de bas salaires et, par conséquent, la classe ouvrière a un faible pouvoir d'achat. Aussi, le marché des produits alimentaires de qualité, d'origine américaine, est-il surtout limité aux Américains et Anglais résidant en Belgique, moins de 12.000 en tout, et même dans les villes principales seuls quelques détaillants peuvent détenir un stock de ces marchandises.

Seuls les produits importés de prix modeste peuvent être offerts à la masse de la population belge. De plus, celle-ci n'a pas encore pris l'habitude de consommer des conserves qui, même dans la classe ouvrière, soulèvent de nombreuses objections. Les vivres frais disponibles en Belgique suffisent largement aux besoins actuels et présentent suffisamment de variétés au cours de l'année. En outre, l'habitude prenait en Belgique de laisser ouverts tard dans la soirée, ainsi que le dimanche, les petits magasins de détail. Alors que dans les ménages américains, on détient un stock de conserves pour faire face aux imprévus, en Belgique on y fait face en achetant au magasin voisin des viandes et des légumes froids.

Les viandes en conserve.

Le ravitaillement en viande fraîche a pratiquement retrouvé son importance d'avant-guerre et, en conséquence, les importations de viande en conserve ont fortement diminué. Le « corned beef », cependant, est encore fortement employé dans les classes laborieuses, mais ce produit est actuellement importé de l'Amérique du Sud, le « corned beef » des Etats-Unis étant trop cher. La vente de langue en boîtes est limitée à quelques magasins de luxe et son importance est relativement faible. Il en est de même du jambon en boîtes et autres viandes de luxe, qui souffrent du bon marché des produits indigènes frais.

Le poisson.

La plupart des principales villes belges se trouvent à une distance raisonnable de la côte maritime, où il existe d'importantes pêcheries. Mais le manque de moyens frigorifiques empêche le ravitaillement journalier des localités en poisson frais. Dans les régions industrielles, la consommation de poisson en boîtes est devenue importante, particulièrement celle du pilchard de Californie, dont le bon marché et la valeur nutritive ont assuré le succès. En 1929, 4.517 tonnes de poisson en boîtes, dont 90 p. c. de pilchards, d'une valeur de 27.872.000 francs, furent importés des Etats-Unis. Le saumon rose américain est également très demandé. Les autres conserves américaines de poisson sont considérées comme trop coûteuses (1). Elles rencontrent, en outre, une forte concurrence de la part des sardines et des maquereaux à l'huile, d'origine française, portugaise et même indigène. Du homard et

(1) Ces conclusions confirment l'ensemble des remarques consignées ici même dans un article intitulé « Le commerce, la production et la consommation de produits alimentaires », publié dans le « Bulletin » n° 2, vol. I, du 25 janvier 1930.

des crevettes en boîtes sont vendus en faible quantité, particulièrement à l'usage des restaurants.

Certaines variétés de condiments sont également mises en vente dans les magasins d'épicerie de luxe. La sauce dénommée « tomate ketchup » est probablement le plus répandu de ces produits. Les « céréales », si populaires en Amérique, se vendent assez bien en Belgique, mais se heurtent aux coutumes locales qui font consister le petit déjeuner de pain, de café et, occasionnellement, de confiture et d'œufs.

Les fruits frais.

La saison des fruits frais dure en Belgique de mai à novembre. Pendant le reste de l'année, l'approvisionnement est assuré principalement par des importations. Celles-ci dépendent de l'importance des récoltes indigènes : ainsi, en 1928, la récolte de pommes fut déficitaire dans toute l'Europe occidentale et de grandes quantités furent importées des États-Unis. En 1929, par contre, la récolte fut beaucoup meilleure, ce qui réduisit la demande des pommes américaines (2). Actuellement, l'importation des pommes américaines, qui trouveraient un marché à cause de la qualité supérieure, est entamée par la législation douanière. L'expérience a prouvé qu'il est avantageux de les expédier à Rotterdam, où elles sont débarquées et réexpédiées en Belgique dans des emballages auxquels s'appliquent les frais de transport les moins onéreux.

Pendant l'hiver, les oranges sont importées d'Espagne en très grandes quantités; durant l'été, alors que les fruits d'Espagne sont indisponibles, on importe des oranges de Californie, dont les prix élevés restreignent le marché.

La consommation de bananes a quadruplé en quatre ans, grâce à la publicité d'une société américaine; mais ces produits proviennent surtout de la Jamaïque. Les pamplemousses font l'objet d'une importation très réduite et vraisemblablement ne trouvent de débouchés que dans la clientèle des résidents anglais et américains. Les Belges mangent très peu de fruits au petit déjeuner et un changement dans les mœurs serait plutôt en faveur d'un repas chaud qu'en celle de fruits glacés. En outre, les pamplemousses sont fort dispendieuses et les commerçants sont convaincus que l'on retirerait peu de profit d'un abaissement des prix d'un fruit, dont le marché est très limité.

Les fruits séchés et en boîtes.

Ces fruits, d'origine américaine, bénéficient d'une importante demande en Belgique. La consommation d'ananas est développée, principalement dans les restaurants et les familles bourgeoises. Il en est de

(1) Cfr. « Les fruits dans le commerce extérieur de la Belgique », « Bulletin » n° 2, vol. II, 1929, page 44.

même des abricots et des salades de fruits. On note également une certaine demande pour les pêches. En matière de fruits séchés, la demande est surtout importante pour les prunes et les abricots. Les raisins séchés, principalement de Californie, sont bien introduits dans le pays et résistent à la concurrence des raisins de l'Europe méridionale, en raison de la propreté de leur emballage et l'absence de pépins.

Le lait.

À la fin de la guerre, le cheptel de vaches laitières était réduit à néant et pendant un certain temps il fut nécessaire d'importer du lait évaporé non sucré. Mais les troupeaux se sont rapidement reconstitués et le pays peut assurer, par ses propres moyens, son approvisionnement en lait. Cependant, le lait évaporé bénéficie encore d'un important marché dans les régions industrielles du Sud et de l'Est. Mais ce lait est maintenant fabriqué en Belgique même dans deux grandes usines, dont une est sous le contrôle d'intérêts américains. Le lait condensé sucré qui sert à l'alimentation des bébés, est importé de Suisse. La Hollande fournit à bas prix des quantités importantes de lait écrémé.

Les légumes.

La Belgique est un important producteur de légumes et de grandes quantités sont expédiées quotidiennement de Malines à Anvers et de là à Londres. Les choux de Bruxelles et la chicorée *Witloof* sont bien connus et exportés même aux États-Unis.

L'importance de la culture maraîchère explique l'existence de deux très importantes fabriques de conserves qui assurent l'approvisionnement des pays pendant l'hiver, tout en exportant sur une grande échelle.

Les principaux légumes mis en boîtes sont les petits pois, les asperges, céleris, épinards, carottes et la julienne. Ces produits indigènes sont d'excellente qualité et font la concurrence aux conserves importées, en très faible quantité, d'ailleurs.

INDUSTRIE DE LA PÊCHE MARITIME.

Le produit de la vente de poissons frais à la Minque d'Ostende en avril 1930 s'est élevé à 5.347.000 francs. Ce chiffre est en augmentation de 1.111.000 francs sur celui d'avril 1929 (4.236.000 fr.), tandis que les apports accusent une diminution de 358.796 kg. (chiffre total: 1.246.579 kg.), en avril 1929: 1.605.375 kilogrammes.

En mai, le produit de la vente s'est élevé à 3 millions 762.000 francs. Ce chiffre est en augmentation de 23.000 francs sur celui de mai 1929 (3.739.000 francs), tandis que les apports accusent une diminution de 137.657 kg. (chiffre total 1.117.403 kg.); en mai 1929: 1.255.060 kilogrammes.

Voici le détail des chiffres ci-dessus :

Vente de poissons frais à la Minque d'Ostende.

	MAI 1930		AVRIL 1930	
	Produits (Francs)	Apports (Kilos)	Produits (Francs)	Apports (Kilos)
Chalutiers à vapeur	1.537.285,10	600.381	2.312.832,50	702.128
Chaloupes à moteur	2.165.789,50	499.765	2.896.099,80	505.343
Chaloupes à voiles	10.432,—	2.242	10.600,—	3.950
Divers	46.832,70	14.140	60.575,50	17.070
Poissons de provenance étrangère .	2.455,—	875	67.491,50	18.088
En mai 1930	3.762.794,30	1.117.403	5.347.599,30	1.246.579
Chiffres du mois correspondant de 1929	3.739.002,50	1.255.060	4.236.172,50	1.605.375
	23.791,80 en plus	137.657 en moins	1.111.426,80 en plus	358.796 en moins

LE MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, il est entré dans le port d'Anvers :

En 1930, 4.599 navires, d'un tonnage global de 9 millions 722.190 tonnes, dont 10 voiliers d'ensemble 1.040 tonnes ;

En 1929, 4.630 navires, d'un tonnage global de 9 millions 728.209 tonnes, dont 46 voiliers d'ensemble 16.964 tonnes.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins s'est rallié au principe de la construction, par un groupement de négociants en grains, d'un silo de 45.000 tonnes près de la darse aux grains en construction. La concession serait faite pour trente-cinq ans. Les plans devraient être soumis à l'approbation de la ville, laquelle se réserverait le droit de reprise des installations.

La capacité du silo actuel n'est que de 30.000 tonnes.

Il a été procédé aux adjudications suivantes :

1° Un élévateur pneumatique roulant à grains ;

2° Un pont roulant de cinq tonnes dans le bâtiment des pompes des cales sèches du bassin Kattendijck, actuellement en construction.

Le Collège échevinal a approuvé l'acquisition d'un nouveau bateau à moteur destiné au service du port. La dépense est estimée à 125.000 francs environ.

Enfin, la ville a pris livraison d'un nouveau dragueur commandé en Hollande.

Les chantiers de l'Antwerp Engineering Cy, à Hoboken, ont procédé au lancement du s/s « Gerda Toft », construit pour le compte d'un armement de Copenhague.

LA CONVENTION FRANCO-BELGE

POUR LA LIGNE AÉRIENNE BELGIQUE-FRANCE-CONGO.

Le 23 mai, M. Laurent Eynac, Ministre de l'Air ; M. Hymans, Ministre des Affaires étrangères, et M. Lippens, Ministre des Transports de Belgique, ont signé à Bruxelles une convention concernant l'établissement et l'exploitation d'une ligne aérienne joignant la Belgique et la France avec l'Afrique équatoriale française et le Congo belge.

Les deux gouvernements s'accordent réciproquement toutes facilités pour l'exploitation de la ligne sur les territoires de chacun des deux pays.

Ils garantissent aux sociétés concessionnaires un droit de préférence pour le transport du fret postal aérien.

Les deux sociétés (française et belge) qui exploiteront la ligne, partageront intégralement et exclusivement les dépenses de la concession.

Le courrier postal aérien sera frappé, en sus des taxes postales ordinaires, d'une surtaxe qui sera fixée d'un commun accord.

Chaque gouvernement assurera, sur les territoires dépendant de sa souveraineté, l'organisation et l'entretien de l'infrastructure nécessaire à la liaison aérienne. Les gouvernements s'engagent à ne donner l'appui financier nécessaire au fonctionnement de la ligne qu'aux deux sociétés concessionnaires.

En ce qui concerne l'organisation même de la ligne, le service, dans la partie commune, sera assuré alternativement par la société française et la société belge ; la fréquence des services réguliers sera d'un voyage hebdomadaire dans chaque sens : le cabotage est réservé à l'intérieur des colonies de chaque pays. La convention est conclue pour une durée de six ans et sera ensuite prorogée, par tacite reconduction, de dix ans en dix ans.

Une annexe à la convention prévoit l'itinéraire suivant : Bruxelles-Paris-Perpignan (ou Marseille)-Alger (ou Oran)-Aouleff-Gao-Zaender-le lac Tchad-Fort-Lamy-Banji-Liberge à la frontière coloniale de la France et de la Belgique, Coquilhatville et Luluabourg, Elisabethville.

La société belge a déjà été désignée. La société française doit être désignée par le gouvernement français.

AGRICULTURE.

On sait que, jusqu'à présent la crise agricole : baisse des céréales, des betteraves et des chevaux de gros trait, a affecté bien plus les pays de grande culture que ceux où les exploitations sont fort morcelées.

A l'appui de cette remarque d'observation pratique, si importante pour la structure économique du pays, nous croyons utile de reproduire ci-dessous quelques considérations tirées du rendement de l'impôt sur le revenu des exploitations rurales, assis sur des barèmes forfaitaires par l'administration des contributions.

Une note publiée dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles* émet à ce sujet des considérations dont on peut essayer de tirer parti pour le problème à résoudre.

Les barèmes en question sont établis chaque année, pour les différentes régions culturelles du pays, sur la base d'une exploitation type de 10 hectares; on les adapte aux exploitations effectives au moyen d'une échelle de bénéfices dégressive pour les fermes de plus de 10 hectares et progressive pour les fermes de moins de 10 hectares. Ces modalités d'adaptation s'inspirent des conditions propres à chaque catégorie d'exploitations: diminution du caractère intensif avec l'accroissement de la superficie des exploitations; accroissement des charges par hectare à mesure que les exploitations gagnent en étendue.

On est amené, en appliquant ces règles, à des constatations significatives.

C'est ainsi que la comparaison des revenus résultant des barèmes pour les petites exploitations et pour les grandes s'établit comme suit:

	Bénéfice moyen par hectare (en francs)	
	Exploitations de 10 hectares	Exploitations de 100 hectares
Limbourg	940	500
Brabant	850	410
Hainaut	950	510
Namur	875	435
Liège	990	550

La supériorité de la petite culture sur la grande serait péremptoirement démontrée si ces chiffres ne contenaient un élément qui en altère quelque peu la vertu démonstrative. Dans le bénéfice indiqué ci-dessus est comprise la rémunération de l'exploitant. En retranchant cette rémunération, on approcherait davantage de la réalité. Mais comment déterminer cette rémunération? Si, pour écarter toute appréciation subjective, on la suppose égale au salaire prévu par les barèmes pour les ouvriers qualifiés, on obtient, après retranchement, le tableau suivant:

	Bénéfice net par hectare (en francs)	
	Exploitations de 10 hectares	Exploitations de 100 hectares
Limbourg	390	445
Brabant	250	350
Hainaut	350	450
Namur	275	375
Liège	440	495

Ici le rapport est renversé et la grande culture semble l'emporter sur la petite. Des réserves s'imposent encore. Il n'est pas admissible, en effet, de n'attribuer, pour son travail personnel au chef d'une exploitation de 100 hectares, un salaire ne dépassant pas celui de son charretier ou de son vacher; mais il suffit de consentir à ce chef d'exploitation 10.000 fr. de plus par an qu'à son domestique pour rétablir l'égalité. Mais pareille rémunération ne serait-elle pas dérisoire pour un cultivateur de cette importance? Si l'on prévoit davantage, la grande exploitation apparaîtrait de nouveau en état d'infériorité.

De telle sorte qu'on peut retenir de l'examen des barèmes de l'administration des contributions, tout au moins l'impression assez justifiée que le revenu de la petite culture est plus élevé que celui de la grande.

Cette impression est d'ailleurs confirmée par une autre constatation. Si l'on dégage le bénéfice net maximum et le bénéfice net minimum dans chaque province pour l'exploitation type de 10 hectares et qu'on les classe par ordre d'importance, on obtient le tableau ci-après:

	Francs
Anvers	16.400 à 32.900
Flandre Orientale	14.400 à 21.400
Brabant	13.800 à 18.800
Flandre Occidentale	12.500 à 16.800
Hainaut	13.300 à 14.300
Limbourg	11.500 à 15.300
Liège	11.150 à 14.700
Namur	5.375 à 15.150
Luxembourg	4.700 à 5.540

On ne peut nier, devant ces chiffres, que les bénéfices les plus élevés sont précisément attribués aux provinces où la petite culture est dominante.

Aussi ne paraît-il pas téméraire de penser que, sous l'influence du fait économique, ce que l'on entend en Belgique par la grande culture cèdera peu à peu la place à une culture plus divisée. La difficulté de recruter la main-d'œuvre agricole contribuera activement, à n'en pas douter, au développement de cette évolution.

* * *

Le printemps 1930 fut caractérisé en Belgique, par de fortes pluies, qui ont rendu au sol l'humidité qui lui faisait défaut, après une sécheresse prolongée. Mais ces pluies ont considérablement refroidi la température, et, au cours de la première quinzaine de juin, les céréales ont été couchées, en de nombreux endroits, par les pluies torrentielles qui accompagnent les orages fréquents.

Le foin est extrêmement abondant. En outre, la clémence de l'hiver a permis de tenir le bétail au pâturage et la récolte de 1929, pourtant faible, n'est pas épuisée. Les stocks de 1929, s'ajoutant à la récolte de 1930, contribuent à avilir les prix. Aussi, les agriculteurs recherchent-ils le bétail maigre pour charger

les pâturages et pour préparer l'engraissement en stabulation. La concurrence des demandes entraîne la hausse du bétail maigre et des vaches laitières.

A ce propos, nous croyons bien faire en reproduisant ci-dessous un communiqué du Ministère de l'Agriculture :

« Le 11 avril a eu lieu au Ministère de l'Agriculture, une réunion de service des techniciens des services extérieurs relevant de la 2^e Direction Générale. Le Directeur de la Station laitière de l'Etat a fait un exposé documenté de la situation de l'industrie laitière dans le pays et a signalé les mesures les plus urgentes à prendre pour améliorer la qualité du lait et du beurre et intensifier leur production.

» Il a été signalé combien la situation est précaire. Elle doit être signalée d'urgence à l'attention des agriculteurs. Ceux-ci doivent se grouper pour permettre l'installation de puissantes laiteries disposant de l'outillage moderne indispensable pour produire toute l'année un beurre uniforme et superfin pouvant lutter sur les marchés avec les produits laitiers réputés les meilleurs.

» Les fonctionnaires ont été invités à organiser une active campagne de propagande en vue d'améliorer la situation. »

Par contre, l'élevage du porc semble entrer dans sa phase de dépression, les prix étant en baisse.

La production des poulains de gros trait semble devoir être plus réduite cette année. L'exportation de nos chevaux marque une réduction considérable par rapport à la période d'avant-guerre. Signalons toutefois que l'administration des haras français a acheté, en 1929, 22 étalons de gros trait belges pour une somme de plus de 500.000 francs. Le prix le plus élevé est de 33.600 francs.

On signale que la culture de la betterave à sucre tend à disparaître complètement dans les régions sans communications faciles et rapides. Dans le pays de Dinant, il ne reste plus que trois fermiers de tout le groupe de l'ancien syndicat de Dinant. Dans le pays d'Eghezée, les emblavements sont réduits de plus de 15 p. c. Gembloux et les environs exploitent sensiblement le même nombre d'hectares. Les cours, en baisse continue, rendent l'espoir de contrats fermes impossible. Les exploitants qui, l'an dernier, n'ont pas vendu ferme, n'obtiennent plus guère que 146 francs la tonne à 16 p. c., alors qu'en moyenne le contrat donnait 160 francs.

BOURSE DE BRUXELLES

MARCHE DES CHANGES.

C'est dans une ambiance différente que se déroulent depuis une dizaine de jours les séances de notre marché. Le volume des transactions reste peu important, mais les acheteurs sont plus nombreux. La compensation à la cote officielle s'est faite aisément, chacune marquant pour plusieurs devises un progrès sur la précédente. Depuis quarante-huit heures, toutefois, la tendance s'est amollie et quelques devises ont perdu une partie de leur gain.

La livre sterling, qu'une longue série d'offres avait amené jusqu'à 34,81, a atteint le 17 juin le cours de 34,8325. Après une courte résistance à ce niveau, elle s'est fixée à 34,8225. Le dollar, favorisé pendant plusieurs jours par sa propre avance vis-à-vis du change anglais, s'est élevé rapidement de 7,1645 à 7,17; mais l'abaissement de 3 p. c. à 2 1/2 p. c. du taux de réescompte de la Federal Reserve Bank de New-York, réalisé dans la journée d'hier, a modifié complètement cette orientation à Londres, et, par ricochet, sur notre place. Sur le marché anglais on est revenu presque d'emblée de 4,8575 à 4,8595 et sur le nôtre de 7,17 à 7,16525. Le franc français s'est porté en peu de temps de 28,0915 à 28,1360, puis s'est replié à 28,1225. A Londres ses progrès l'ont amené à un niveau qui détermine de nouvelles expéditions d'or vers Paris. Le florin, après s'être avancé de 288,10 à 288,275, a fléchi en trois étapes au-dessous de 288. Le franc suisse, seule exception de la cote, a fait un moment légèrement prime sur notre monnaie; mais depuis plusieurs jours déjà il ne dépasse de nouveau plus le pair monétaire (138,77). Le reichsmark s'est maintenu aisément entre 170,95 et 171,05; la réduction de 4 1/2 à 4 % du taux d'escompte de la Reichsbank, intervenue le 20 juin, n'a pas altéré sa tendance. La lire italienne cote aujourd'hui, comme il y a quinze jours, 37,53 après avoir décrit une courbe dont le sommet n'a pas dépassé 37,55. Les couronnes scandinaves sont en hausse sur leur cours de la quinzaine précédente. Elles valent, dans l'ordre suivant, Stockholm, Oslo et Copenhague, 192,46, 191,80, 191,73 contre 192,31, 191,70 et 191,625 il y a deux semaines.

La devise espagnole subit depuis plusieurs jours une lourde dépression. Elle est tombée sur notre place à 82,95, niveau le plus bas qu'elle ait jamais touché. La tendance s'est quelque peu améliorée hier et aujourd'hui, mais les cours changent encore d'heure en heure.

Les devises à livraisons différées sont plus offertes. Le franc français et la livre sterling à trois mois, notamment, sont facilement obtenables et on ne paie pour l'un et l'autre qu'une légère prime.

L'argent au jour le jour n'a trouvé preneur au plus haut qu'à 1 1/2 p. c. Certains jours des prêts ont été consentis à 1 1/4 p. c.

Le taux de l'escompte privé reste autour de 2 3/4 p. c.; la demande l'emporte toujours sur l'offre.

Ce 21 juin 1930.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Le marché du comptant se représente avec la même allure déprimée que précédemment.

Le fléchissement des cours est quasi général comme on en jugera par le tableau comparatif ci-après des cotations des 19 et 4 juin.

Citons:

Aux **rentes**: 3 p. c. Dette Belge 2^e série, 77-74,50; 5 p. c. Restauration Nationale se répète à 98,40; 5 p. c. Intérieur à prime (titre de 25.000 fr.) se répète à 519, idem (titre unitaire) se répète à 514; 5 p. c. Dette Belge 1925, 97,30-97,50, idem (petites coupures), 96,30-96,50; 6 p. c. Consolidé 1921 se répète à 103; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 220,50-214,75; 5 p. c. Dommages de guerre 1922, 257-252,25; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 530,25-542,50.

Aux **assurances et banques**: Assurances Générales sur la Vie, 6875-7050; Banque de Bruxelles, 1125-1200; Banque Nationale de Belgique, 3145-3170; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 5300-5600; part de réserve Société Générale de Belgique, 9350-9750.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières**: Crédit Foncier Africain, 775-800; part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 24850-26150; action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 13500-14950.

Aux **chemins de fer et canaux**: Part de fondateur Congo, 13000-13800; action privilégiée Chemins de fer du Katanga, 1200-1225; action de jouissance Welkenraedt, 22350-22575.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux**: Action de divid. Bruxellois, 6225-6125; 20^e part de fondateur Bucnos-Ayres, 1995-2300; action de dividende Pays de Charleroi, 1075-1080; 100^e part de fondateur Rosario, 1825-1990.

Aux **tramways et électricité (Trusts)**: Bangkok, 1555-1580; 5^e action ordinaire Centrale Industrielle Electrique, 5000-5950; 10^e part de fondateur Electrafina, 1370-1400; part de fondateur Electrorail, 4100-4250; Engetra, 782,50-857,50; action ordinaire Sofina, 20750-22750.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité**: Action ordinaire Société Générale Belge de Distributions Electriques se répète à 21332; action de jouissance Electricité Anversoise, 4155-4325; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 10500-10800; 10^e part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 8875-8925; 10^e part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 8975-9175; part de fondateur Force, Eclairage et Docks de Gand, 3650-4000; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 10600-10950.

Aux **industries métallurgiques**: Angleur-Athus se répète à 800; 10^e part de fondateur Baume-et-Marpent, 2060-2230; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2775-2610; Forges de Clabecq, 27550-29000; Espérance-Longdoz, 4130-4500; Forges de la Providence se répète à 9350; action ordinaire Sambre-et-Moselle, 4300-4650.

Aux **charbonnages**: Bonnier, 3280-3400; Gouffre, 15875-16200; Mariemont-et-Bascoup, 7075-7525; Noël-Sart-Culpart, 12650-12800; Nord de Gilly, 14450-14750; Wérister, 7675-7825.

Aux **zincs, plombs et mines**: 20^e part de fondateur Aljustrel, 292,50-395; part sociale Overpelt-Lommel et Corphalie, 1030-1075; Vieille-Montagne, 3000-3475.

Aux **glaceries**: Auvelais se répète à 19000; Moustiers-Sambre, 19500-18200; Saint-Roch, 24850-23500.

Aux **verreries**: Action de dividende Gilly se répète à 1700; action de jouissance Libbey-Owens, 7225-8575; Mariemont se répète à 1650; Val-Saint-Lambert, 2375-2810.

Aux **industries de la construction**: Action ordinaire Cannon Brand, 2200-2425; action ordinaire Ciments de Visé, 3950-4000; part de fondateur Merbes-Sprimont, 8100-9050; action de dividende Tuileries du Pottelberg, 5100-5250.

Aux **industries textiles et soieries**: Action de dividende Établissements Américains Gratry se répète à 7050; Linière La Lys, 15075-15425; action de jouissance Manila, 5200-5510; action de jouissance Nouvelle-Orléans, 12325-12450; action privilégiée Soie de Viscose, 2000-2445; Tresses et Lacets Torley, 3950-4090.

Aux **produits chimiques**: Part de fondateur Industries Chimiques, 5250-6000; action de capital Sidac, 5050-5250; part sociale Union Chimique Belge, 2625-2790.

Aux **valeurs coloniales**: Part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 5600-6125; action de dividende Brasseries de Léopoldville, 2400-2490; Ciments du Katanga, 6175-6400; action de capital Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 5800-6325; action privilégiée Katanga, 66150-68500; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 5292,50-5612,50.

Aux **valeurs de plantations caoutchoutières**: Part de fondateur Hallet, 3450-4200; part de fondateur Lacourt, 750-915; Telok-Dalam, 220-230.

Aux **alimentation**: Moulins des Trois-Fontaines, 3300-3560.

Aux **industries diverses**: Bougies de la Cour, 960-1055; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1650-1755; part sociale Englebert, 5900-6125; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 5650-6000; action de capital Imprégnation des Bois, 3675-3900.

Aux **actions étrangères**: Crédit Foncier de Santa-Fé, 3600-3650; action privilégiée Agricole et Industrielle d'Égypte, 2900-3000; part de fondateur Banque Agricole d'Égypte, 124000-124900; Chade, 13525-14250; Sévillane d'Électricité, 2970-3105; part bénéficiaire Électricité et Gaz du Nord, 18750-19275; Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France, 8950-9500; Acieries de Micheville, 2855-3190; part de fondateur Huileries de Deli, 3650-3950; part de fondateur Palmeraies de Mopoli, 10000-12275; Royal Dutch, 55500-57875.

Terme.

20^e part de fondateur Aljustrel, 292,50-402,50; Banque de Paris et des Pays-Bas, 3820-4065; Barcelona Traction, 1187,50-1240; Brazilian Traction, 1455-1745; Hélio-polis, 2180-2375; Hydro-Electric Securities, 1437,50-1655; action privilégiée Sidro, 1697,50-1765; Soengei-Lipoet, 1130-1265; action de capital Transports Électricité et Gaz, 811,25-845; action privilégiée Tubize, 602,50-640.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1930	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
a) La dernière quinzaine :							
6 juin 1930	3,—	3,50	4,—	2,875	—	2,—	2,—
10 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,75	1,75
11 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,625	1,75
12 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,875	1,875
13 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,50	1,50
14 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,125	1,125
16 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,50	1,50
17 —	3,—	3,50	4,—	2,75	2,875	1,375	1,50
18 —	3,—	3,50	4,—	2,75	2,875	1,50	1,50
19 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,50	1,25
20 —	3,—	3,50	4,—	2,75	—	1,375	1,375
b) Les derniers mois (1) :							
1928	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,2764	2,6586	2,7813
1929	4,35	4,85	5,85	4,3018	5,1545	2,8324	2,8473
1929 Mars	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,583	2,654
Avril	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,80	2,833
Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176
Août	5,—	5,50	6,50	4,92894	5,80357	3,351	3,405
Septembre	5,—	5,50	6,50	4,9375	5,8977	3,045	3,185
Octobre	5,—	5,50	6,50	4,9375	6,031	3,393	3,421
Novembre	4,50	5,—	6,—	4,5652	5,531	2,283	2,342
Décembre	4,50	5,—	6,—	4,4018	5,50	2,475	2,504
1930 Janvier	3,50	4,—	5,—	3,4014	4,3125	1,452	1,590
Février	3,50	4,—	5,—	3,4141	4,25	2,635	2,588
Mars	3,50	4,—	5,—	3,310	4,208	2,447	2,553
Avril	3,50	4,—	5,—	3,331	4,—	2,380	2,385
Mai	3,—	3,50	4,—	2,870	3,071	1,692	1,745

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) au 20 juin 1930 { sur les valeurs au comptant 5,50 %
sur les valeurs à terme..... 5 %

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois ou des moyennes mensuelles en ce qui concerne les taux « hors banque » et les taux du « call money ».

II. — Taux des dépôts en banque au 20 juin 1930.

BANQUES	Comptes à vue	Comptes de quinzaine	Comptes à préavis de 15 jours	Comptes de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,—	3,05	—	3,15	3,25	3,25	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,—	3,05	3,15	3,15	3,25	3,25	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,—	3,21	—	3,25	3,25	3,50	3,50	3,50	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25	4,25

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat : 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs : 3 p. c. pour le surplus. (Ces taux seront réduits respectivement à 3.60 et 2.70 p. c. à dater du 1^{er} juillet).

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours quotidiens des changes à Bruxelles.

DATES 1930	LONDRES 1 £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	New-York (cable) 1 \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,882 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 Kč = 21,3036 b.	MONTREAL 1 \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zł. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengő = 125 79 b.
6-6	34,813	28,0965	7,1655	288,10	138,68	86,75	37,545	192,25	191,75	191,675	21,26	7,155	170,965	101,025	80,40	125,30
10-6	34,8145	28,106	7,1645	288,065	138,78	86,75	37,525	192,25	191,80	191,71	21,2575	7,156	170,975	101,025	80,30	125,225
11-6	34,8115	28,13	7,166	288	138,87	85,90	37,5325	192,30	191,75	191,75	21,2625	7,155	170,95	101,05	80,45	125,15
12-6	34,813	28,127	7,166	288,10	138,90	85,05	37,525	192,425	191,70	191,75	21,2575	7,156	171,025	101,025	80,375	125,20
13-6	34,8225	28,1265	7,16625	288,24	138,85	85,15	37,5375	192,50	191,80	191,825	21,26	7,156	171,03	101,075	80,45	125,40
16-6	34,829	28,1335	7,1686	288,275	138,92	84,10	37,555	192,525	191,80	191,80	21,2625	7,16	171,04	101,10	80,35	125,20
17-6	34,8325	28,1325	7,17	288,26	138,79	82,95	37,5575	192,55	191,80	191,80	21,26	7,16	171,07	101,125	80,40	125,275
18-6	34,8305	28,1295	7,16175	288,155	138,81	83,85	37,5525	192,54	191,85	191,80	21,265	7,1575	171,03	101,075	80,40	125,275
19-6	34,827	28,136	7,169	288,15	138,78	84,35	37,55125	192,55	191,80	191,85	21,26062	7,1595	170,97	101,175	80,35	125,45
20-6	34,8225	28,1295	7,16525	287,94	138,77	84,35	37,5325	192,46	191,80	191,73	21,2525	7,158	170,94	101,10	80,35	125,30

II. — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (cable)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm	Berlin	Vienne
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1929	34,902	28,142	7,1859	288,59	138,55	105,48	37,612	192,50	171,09	101,03
1929 Mars	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23
Août	34,874	28,149	7,1919	288,09	138,38	105,45	37,610	192,69	171,27	101,29
Septembre	34,877	28,155	7,1940	288,37	138,60	106,12	37,628	192,69	171,28	101,25
Octobre	34,869	28,147	7,1607	288,18	138,50	103,73	37,499	192,24	170,97	100,72
Novembre	34,867	28,150	7,1485	288,48	138,64	99,77	37,426	192,11	171,—	100,57
Décembre	34,862	28,133	7,1418	288,20	138,83	98,54	37,390	192,59	171,—	100,51
1930 Janvier	34,934	28,192	7,1742	288,64	138,83	94,12	37,546	192,65	171,36	100,91
Février	34,897	28,105	7,1779	287,84	138,48	91,03	37,577	192,58	171,35	101,05
Mars	34,883	28,071	7,1730	287,69	138,78	88,68	37,571	192,68	171,13	101,07
Avril	34,839	28,069	7,1634	287,94	138,83	89,49	37,550	192,57	170,99	100,99
Mai	34,821	28,102	7,1647	288,18	138,69	87,66	37,562	192,28	170,98	100,99

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
<i>A 1 mois :</i>								
6 juin 1930	R 0,008	—	R 0,008	—	pair	—	pair	—
10 —	R 0,008	—	R 0,009	—	pair	—	—	pair
11 —	R 0,010	—	—	R 0,004	R 0,0003	—	—	pair
12 —	—	R 0,009	R 0,004	—	—	—	—	pair
13 —	—	R 0,006	R 0,004	—	R 0,0003	—	—	R 0,025
14 —	—	R 0,003	—	R 0,006	—	Pair	—	—
16 —	—	R 0,002	—	R 0,006	—	pair	—	pair
17 —	—	R 0,002	—	R 0,004	—	—	—	—
18 —	R 0,001	R 0,002	R 0,004	R 0,008	—	D 0,0005	—	D 0,025
19 —	R 0,001	—	—	R 0,006	—	D 0,0010	pair	R 0,050
20 —	—	R 0,001	—	R 0,006	pair	D 0,0010	par	—
<i>A 3 mois :</i>								
6 juin 1930	R 0,020	—	R 0,022	—	pair	—	pair	—
10 —	R 0,022	—	R 0,023	—	pair	—	—	pair
11 —	R 0,022	—	—	R 0,014	R 0,0005	—	—	pair
12 —	—	R 0,028	R 0,014	—	—	—	—	pair
13 —	—	R 0,020	R 0,014	—	R 0,0005	—	—	R 0,050
14 —	—	R 0,012	—	—	—	—	—	—
16 —	—	R 0,008	—	R 0,014	—	pair	—	—
17 —	—	R 0,006	—	R 0,010	—	pair	—	pair
18 —	R 0,002	R 0,003	R 0,010	R 0,014	—	D 0,0010	—	D 0,075
19 —	R 0,003	—	—	R 0,014	D 0,0030	D 0,0020	pair	R 0,050
20 —	—	R 0,001	—	R 0,012	pair	D 0,0020	pair	—

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

(En millions de francs)

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir journalier moyen des titulaires	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1928 Moyenne mensuelle	(*) 224.997	1.613	3.469	8.393	3.444	8.391	23.697	86,7
1929 Moyenne mensuelle	(*) 249.121	1.900	4.082	9.779	4.051	9.785	27.698	87,1
1929 Mars	231.869	1.706	3.773	9.226	3.673	9.229	25.900	87,0
Avril	233.918	1.817	3.982	9.514	3.993	9.517	27.006	86,6
Mai	235.864	1.846	3.974	9.574	3.853	9.581	26.982	86,8
Juin	237.636	1.904	3.939	9.756	3.909	9.759	27.362	87,6
Juillet	239.445	1.946	4.499	10.470	4.470	10.476	29.915	87,4
Août	241.082	1.911	4.208	10.028	4.190	10.040	28.465	88,6
Septembre	243.040	1.946	4.100	9.734	4.036	9.738	27.608	87,3
Octobre	245.296	2.062	4.714	11.058	4.540	11.072	31.384	87,0
Novembre	247.242	2.072	4.090	10.148	4.196	10.156	28.591	87,3
Décembre	249.121	2.087	4.383	10.186	4.247	10.195	29.011	87,0
1930 Janvier	251.752	2.097	4.575	10.551	4.509	10.565	30.201	86,4
Février	253.872	2.105	3.815	9.752	4.015	9.760	27.342	87,7
Mars	256.072	2.004	4.164	10.083	4.051	10.109	28.408	87,5
Avril	257.938	2.134	4.342	10.195	4.313	10.221	29.071	87,1
Mai	259.972	2.054	4.406	10.600	4.411	10.615	30.032	87,5

(*) Au 31 décembre.

**RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(en milliers de francs)		
1928 Année	1.317.634	71.310	5,41	8.301.615	178.493	2,15
1929 Année	1.509.718	85.168	5,64	12.664.998	263.518	2,08
1929 Février	100.035	6.187	6,18	744.535	17.541	2,36
Mars	104.199	5.891	5,65	846.848	16.422	1,94
Avril	123.618	6.206	5,02	908.563	17.086	1,88
Mai	126.695	6.378	5,03	942.239	19.143	2,03
Juin	137.524	7.134	5,19	1.104.771	22.402	2,03
Juillet	142.417	7.866	5,52	1.253.290	23.125	1,85
Août	126.182	7.353	5,83	1.213.463	24.303	2,—
Septembre	123.205	7.078	5,74	1.233.667	24.616	2,—
Octobre	132.142	7.103	5,38	1.269.760	23.576	1,86
Novembre	136.024	7.886	5,80	1.221.852	27.876	2,28
Décembre	147.181	9.805	6,66	1.141.197	31.574	2,77
1930 Janvier	139.746	9.650	6,91	1.181.061	36.084	3,06
Février	128.719	9.177	7,13	1.082.241	32.564	3,01
Mars	137.994	9.499	6,88	1.134.244	32.341	2,85
Avril	144.975	8.852	6,11	1.100.093	33.170	3,02

**DECLARATIONS DE FAILLITE
ET HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE
PUBLIEES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Nombre de faillites			Nombre de concordats homologués		
	1928	1929	1930	1928	1929	1930
Première période.....	126	105	138	24	34	39
Deuxième période.....	127	105		34	22	
Troisième période.....	109	95		35	23	
Quatrième période.....	133	139		17	23	

ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de pièces compensées (en milliers)	Capitaux compensés (en millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participations à la fin de la période	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)	Montant des liquidations (en millions de francs) (1)
1928 Moyenne mensuelle	38 (*)	377	36.936	170	24.932	16	200 (*)	675	578
1929 Moyenne mensuelle	38 (*)	409	40.293	181	27.068	20	250 (*)	1.263	361
1929 Mars	38	394	38.630	177	26.247	20	200	1.420	291
Avril	38	409	40.913	183	27.675	21	200	1.223	368
Mai	38	412	38.993	180	25.872	19	200	961	237
Juin	38	407	40.700	179	27.388	20	200	1.167	195
Juillet	38	432	44.018	192	29.720	21	250	999	265
Août	38	412	41.098	183	27.677	19	250	1.143	285
Septembre	38	390	40.544	171	26.904	21	250	1.168	240
Octobre	38	443	44.328	197	29.541	22	250	1.255	311
Novembre	38	401	39.103	175	26.445	19	250	910	587
Décembre	38	425	40.024	185	26.686	20	250	759	234
1930 Janvier	38	421	39.271	186	25.918	21	250	822	139
Février	38	388	35.053	173	23.302	20	250	697	142
Mars	38	408	37.649	183	25.312	20	250	716	140
Avril	38	404	40.391	178	27.907	20	250	1.181	283
Mai	38	416	41.909	182	28.836	19	250	735	221

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois

(*) Au 31 décembre.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1928 Moyenne mensuelle	65,0	185,1	5,7	255,8	214,7	41,1	83,92
1929 Moyenne mensuelle	72,2	216,6	6,5	295,3	254,0	41,3	85,99
1929 Février	47,9	173,2	6,4	227,5	226,4	1,1	99,52
Mars	67,2	236,9	6,8	310,9	242,7	68,2	78,06
Avril	64,8	228,3	6,4	299,5	241,9	57,7	80,74
Mai	72,7	212,0	5,5	290,2	247,1	43,1	85,15
Juin	76,0	215,3	6,4	297,7	238,8	58,9	80,19
Juillet	89,4	223,8	6,7	319,9	266,5	53,4	83,30
Août	99,5	224,0	6,6	330,1	264,4	65,6	80,12
Septembre	87,2	216,5	6,2	309,9	257,1	52,7	82,98
Octobre	69,8	240,3	7,1	317,2	274,4	42,8	86,51
Novembre	64,6	228,0	6,3	298,9	279,8	19,1	93,62
Décembre	69,3	210,4	7,0	286,7	277,8	8,9	96,89
1930 Janvier	64,6	216,6	8,2	289,4	279,8	9,6	96,68
Février	57,3	199,3	6,0	262,6	267,2	-4,6	101,74
Mars	72,3	224,2	5,8	302,3	279,5	22,8	92,48
Avril (chiffres provisoires)	75,6	219,5	5,3	300,4	274,0	26,4	91,21

B. — Statistique du trafic.
1°) Trafic général.

PÉRIODES	VOYAGEURS		MARCHANDISES					
	Nombre (1 = 1.000)	Voyageurs-km. (1 = 1.000.000)	Tonnes totales (1 = 1.000)	Tonnes-km. (1 = 1.000.000)				
				Service intérieur	Service mixte	Service internat.	Transit	Total
1928 Moyenne mensuelle	19.054	521	6.783	239	49	258	105	651
1929 Moyenne mensuelle	19.841	540	7.359	252	58	275	114	699
1929 Janvier	20.560	519	7.011	258	53	258	110	679
Février	17.427	444	6.074	222	44	221	97	584
Mars	19.291	530	7.672	273	54	288	127	742
Avril	19.791	519	7.583	269	55	279	117	720
Mai	19.623	551	7.301	262	53	271	108	694
Juin	18.570	521	7.373	267	54	266	106	693
Juillet	20.935	610	7.836	273	56	287	111	727
Août	20.188	621	7.744	262	73	290	119	744
Septembre	20.652	580	7.364	249	65	273	116	703
Octobre	20.625	538	7.781	247	64	298	112	721
Novembre	19.077	503	7.659	232	64	292	122	710
Décembre	21.353	541	6.916	208	64	282	116	670
1930 Janvier	20.938	526	7.468	247	54	268	120	689
Février	18.507	476	6.876	240	46	240	105	631
Mars	19.775	513	7.162	247	50	255	112	664

2°) Transports des marchandises en service intérieur.

PÉRIODES	Nombre de tonnes (1 = 1.000)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industrielles, pétrole, brais et goudrons	Divers	TOTAL X
1929 Moyenne mensuelle .	374	1.348	76	334	552	617	41	150	46	298	3.836
1929 Janvier	328	1.512	89	411	452	400	52	208	47	275	3.774
Février	298	1.350	69	304	391	285	41	158	41	232	3.169
Mars	382	1.517	82	371	531	453	51	220	51	315	3.973
Avril	309	1.349	76	374	618	722	40	203	55	332	4.078
Mai	262	1.283	72	383	646	775	42	139	58	304	3.964
Juin	247	1.354	71	382	653	762	39	128	41	291	3.968
Juillet	226	1.452	90	311	660	795	41	135	45	319	4.074
Août	218	1.405	87	301	638	769	39	130	43	309	3.939
Septembre	209	1.346	83	289	611	737	38	125	42	296	3.776
Octobre	574	1.303	81	279	592	713	36	121	40	287	4.026
Novembre	1.040	1.111	62	278	501	497	35	98	43	287	3.952
Décembre	393	1.197	50	323	331	499	32	135	43	335	3.338
1930 Janvier	302	1.378	120	313	513	588	38	143	44	294	3.733
Février	292	1.333	116	303	496	569	37	139	42	285	3.612
Mars	269	1.094	75	352	591	700	41	191	48	363	3.724

C. — Nombre de wagons fournis à l'industrie.

a) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes;

b) Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes;

c) Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

Périodes	a	b	c	a + c
1928 Moyenne mensuelle	490.573	128.013	170.669	661.242
1929 Moyenne mensuelle	518.112	131.745	181.305	699.417
1929 Février	430.651	130.456	152.766	583.417
Mars	507.628	138.470	200.133	707.761
Avril	518.314	133.537	182.348	700.662
Mai	512.156	117.893	174.331	686.487
Juin	514.708	139.453	175.299	690.007
Juillet	543.406	134.773	187.592	730.998
Août	530.529	128.253	191.200	721.729
Septembre ..	513.113	120.064	193.843	706.956
Octobre	580.137	129.938	196.097	776.234
Novembre	563.704	130.202	180.478	744.182
Décembre ...	506.656	128.591	174.112	680.768
1930 Janvier	520.429	131.651	177.002	697.431
Février	475.812	113.328	159.886	635.698
Mars	502.509	107.978	167.712	670.221
Avril	484.668	108.635	162.579	647.247

TAUX D'ESCOMPTE

DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	21 juin 1930	4
Autriche	24 mai 1930	5,50
Belgique	1 ^{er} mai 1930	3
Bulgarie	1 ^{er} juillet 1929	10
Danemark	3 mai 1930	4
Dantzig	1 ^{er} mai 1930	5
Espagne	19 décembre 1928	5,50
Esthonie	3 octobre 1929	8
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York) ...	20 juin 1930	2,50
Finlande	30 avril 1930	6,50
France	2 mai 1930	2,50
Grande-Bretagne	1 ^{er} mai 1930	3
Grèce	30 novembre 1928	9
Hollande	25 mars 1930	3
Hongrie	30 mai 1930	5,50
Indes	3 avril 1930	6
Italie	19 mai 1930	5,50
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} avril 1928	6
Lithuanie	31 mars 1930	6
Norvège	21 mars 1930	4,50
Pologne	13 juin 1930	6,50
Portugal	2 juin 1930	7,50
Roumanie	23 novembre 1929	9
Suède	3 avril 1930	3,50
Suisse	3 avril 1930	3
Tchécoslovaquie	26 mai 1927	4,50
U. R. S. S.	1 ^{er} avril 1923	8
Yougoslavie	27 mai 1930	5,50

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Chiffres globaux.

PÉRIODES	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			Déf. (—) ou Exc. (+) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations
	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)	Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	Prix moyen par tonne (francs)		
1928 Moyenne mensuelle	3.311	2.678	809	2.224	2.580	1.160	— 99	96,3
1929 Moyenne mensuelle	3.747	2.959	790	2.147	2.686	1.251	— 273	90,8
1929 Février	3.002	2.682	893	1.564	2.340	1.496	— 342	87,3
Mars	3.606	3.052	846	1.949	2.746	1.409	— 306	90,0
Avril	3.625	2.999	827	2.224	2.817	1.266	— 182	93,9
Mai	3.783	3.231	854	(1) 2.043	(1) 2.464	1.213	— 146	97,7
Juin	3.677	3.043	828	(1) 3.010	(1) 3.664	1.152	— 553	82,0
Juillet	3.973	3.073	773	2.188	2.519	1.175	— 528	82,9
Août	4.095	3.094	756	2.183	2.566	1.257	— 102	96,6
Septembre	4.160	2.949	709	2.265	2.847	1.251	— 362	88,7
Octobre	4.303	3.215	747	2.281	2.853	1.179	— 301	89,4
Novembre	3.710	2.849	768	2.161	2.548	1.234	— 152	94,8
Décembre	3.933	2.916	741	2.239	2.764	1.106	— 733	75,1
1930 Janvier	4.023	2.943	732	1.998	2.211	1.266	— 898	66,9
Février	3.597	2.712	754	1.433	1.814	1.160	— 133	95,4
Mars	3.890	2.899	745	2.386	2.766	1.095	— 312	89,1
Avril	3.462	2.856	825	2.325	2.545			

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

COMMERCE SPECIAL DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

Détail par catégories.

	Animaux vivants		Objets d'alimentation et boissons		Matières brutes ou simplement préparées		Produits fabriqués		Or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent		TOTAUX	
	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.	Quantités 1.000 kil.	Valeurs 1.000 fr.
IMPORTATIONS :												
1928 L'année	10.974	61.342	3.235.787	6.795.109	35.382.089	17.170.775	1.103.453	7.994.386	33	119.079	39.732.336	32.140.691
1929 L'année	14.493	88.522	3.495.173	7.239.089	40.184.447	18.486.097	1.264.094	9.603.899	6	92.511	44.958.213	35.510.118
1929 Février	1.826	10.269	227.651	510.980	2.680.040	1.445.376	92.703	709.444	1	5.981	3.002.221	2.682.050
Mars	1.736	9.834	267.340	599.882	3.225.885	1.566.761	110.710	862.389	1	12.876	3.605.672	3.051.742
Avril	1.516	8.156	282.785	583.253	3.223.784	1.581.834	116.721	818.452	—	7.204	3.624.867	2.998.899
Mai	802	4.580	311.114	627.834	3.346.175	1.723.050	125.359	868.871	—	6.332	3.783.451	3.230.667
Juin	638	4.039	287.017	595.362	3.286.657	1.608.989	102.537	826.374	—	8.279	3.676.850	3.043.043
Juillet	728	4.709	300.374	578.536	3.561.357	1.658.896	110.771	823.941	—	6.710	3.973.230	3.072.792
Août	827	5.720	323.148	670.212	3.664.837	1.590.540	106.016	820.503	13	6.878	4.094.841	3.093.853
Septembre	736	5.630	296.836	592.868	3.771.657	1.574.446	91.111	766.322	—	9.438	4.160.341	2.948.704
Octobre	1.052	7.297	357.206	709.889	3.829.393	1.619.154	115.556	867.401	1	11.101	4.303.209	3.214.842
Novembre	1.612	9.695	295.508	604.587	3.310.914	1.422.866	101.608	804.143	—	7.346	3.709.644	2.848.637
Décembre	1.783	11.992	312.078	644.863	3.518.404	1.474.678	100.836	774.720	1	9.716	3.933.102	2.915.969
1930 Janvier	2.126	14.198	293.843	610.137	3.615.692	1.429.214	111.829	880.950	1	8.832	4.023.490	2.943.331
Février	2.805	17.160	267.912	542.072	3.221.153	1.289.812	104.869	850.044	1	12.532	3.596.741	2.711.620
Mars	2.629	16.455	310.775	588.484	3.468.032	1.375.727	108.129	907.026	1	11.618	3.889.565	2.899.310
Avril	2.131	13.845	299.127	553.363	3.054.110	1.378.859	106.532	898.552	1	11.709	3.461.901	2.856.348
EXPORTATIONS :												
1928 L'année	16.656	154.607	920.030	2.526.501	18.446.205	10.435.999	7.310.527	17.763.794	98	73.539	26.693.516	30.954.440
1929 L'année	14.364	141.550	870.112	2.526.905	17.929.203	10.608.508	6.954.851	18.892.380	89	65.206	25.768.619	32.234.549
1929 Février	1.032	10.412	46.993	173.104	1.133.261	882.106	382.826	1.269.582	8	5.114	1.564.120	2.340.318
Mars	1.479	16.534	75.675	230.778	1.342.961	935.808	528.613	1.554.570	11	8.060	1.948.739	2.745.750
Avril	1.282	13.279	72.898	212.236	1.539.499	905.037	610.822	1.681.903	6	4.443	2.224.506	2.816.898
Mai (1)	1.193	12.456	46.243	177.207	1.461.588	865.031	533.667	1.404.474	6	4.532	2.042.698	2.463.700
Juin (1)	1.135	11.521	59.097	224.099	1.951.192	1.051.589	998.103	2.370.775	9	6.404	3.009.536	3.664.388
Juillet	1.382	13.348	95.606	222.169	1.537.126	836.533	553.605	1.444.806	4	2.440	2.187.722	2.519.296
Août	1.314	11.991	80.469	214.937	1.518.940	792.388	582.424	1.539.883	10	6.670	2.183.158	2.565.869
Septembre	1.270	11.919	84.006	230.523	1.563.641	935.382	615.939	1.665.384	5	3.995	2.264.861	2.847.203
Octobre	1.401	12.056	91.810	214.957	1.583.282	937.294	604.809	1.682.949	8	5.873	2.281.311	2.853.129
Novembre	1.144	11.022	91.753	206.621	1.506.746	812.125	561.850	1.511.907	6	5.895	2.161.499	2.547.570
Décembre	629	5.594	75.277	227.690	1.560.827	835.154	602.631	1.689.736	8	5.759	2.239.372	2.763.933
1930 Janvier	1.004	9.442	65.639	167.290	1.387.786	644.871	543.934	1.384.314	6	4.653	1.998.369	2.210.570
Février	604	5.681	52.765	126.301	945.255	542.210	433.936	1.135.944	6	3.852	1.432.566	1.813.988
Mars	1.741	16.194	74.705	205.748	1.752.768	886.410	556.379	1.651.776	7	6.269	2.385.600	2.766.397
Avril	1.434	12.597	59.011	155.718	1.645.773	773.684	618.734	1.596.994	6	5.708	2.324.959	2.544.701

(1) Une partie du trafic du mois de mai a été reportée sur le mois de juin.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

I. — Classement par genre d'industrie.

MAI 1930.

RUBRIQUES	Capital versé		Résultats nets					Bénéfice distribué aux actionn.	Dettes obligataires	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Bénéfice total		Perte totale		Solde			
			Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		Montant en milliers de francs	En milliers de francs	En milliers de francs
Banques	40	1.317.109	37	211.618	3	41.860	169.758	114.359	499	25
Assurances	35	59.740	32	20.608	3	275	20.333	13.345	701	4
Opérations financières	125	1.132.125	108	285.202	17	2.034	283.168	231.910	149.030	5.818
Exportations, importations	18	36.228	13	3.081	5	1.938	1.143	1.352	—	—
Commerce de fers et métaux	10	14.650	9	1.510	1	1	1.509	342	280	—
Commerce d'habillem. et d'ameublement ..	29	59.491	25	10.977	4	1.166	9.811	3.227	—	—
Commerce de produits alimentaires	30	61.793	21	6.734	9	1.244	5.490	2.973	1.500	49
Commerces non dénommés	168	190.856	125	31.009	43	11.410	19.599	13.016	400	10
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	4	3.050	4	3.658	—	—	3.658	1.112	—	—
Brasseries	18	40.409	18	15.765	—	—	15.765	8.471	14.814	938
Distilleries d'alcool	2	5.000	2	—	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	24	84.267	21	18.453	3	1.162	17.291	8.244	2.475	90
Carrières	24	106.785	19	21.014	5	635	20.379	10.560	177	5
Charbonnages	18	458.851	18	72.074	—	—	72.074	42.262	63.383	3.735
Mines et autres industries extractives	7	318.600	4	30.896	3	360	30.536	23.250	231.016	3.742
Gaz	1	70.000	1	6.880	—	—	6.880	4.384	16.985	1.004
Electricité	25	1.256.794	24	100.958	1	202	100.756	80.861	76.900	3.888
Constructions électriques	20	138.761	18	26.345	2	242	26.103	17.132	27.463	1.717
Hôtels, théâtres, cinémas	38	50.312	28	4.980	10	1.837	3.143	2.585	1.032	44
Imprimerie, publicité	26	35.250	21	6.864	5	1.880	4.984	1.360	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie)	71	492.717	54	61.294	17	7.516	53.778	26.304	18.598	808
Matériaux artific. et prod. céramiques	48	147.175	42	36.464	6	698	35.766	19.775	14.845	722
Métallurgie, sidérurgie	87	629.966	79	135.964	8	8.002	127.962	78.464	250.828	10.814
Construction	52	108.326	41	14.966	11	3.111	11.855	5.767	63	—
Papeteries (Industries)	7	217.460	3	8.233	4	1.834	6.399	2.904	15.000	475
Plantations et sociétés coloniales	13	55.171	11	4.165	2	169	3.996	1.104	—	—
Produits chimiques	47	453.263	30	53.513	17	3.376	50.137	20.218	10.416	609
Industries du bois	12	30.260	11	815	1	239	576	—	—	—
Tanneries et corroiries	11	41.614	5	4.712	6	2.416	2.296	2.449	257	—
Automobiles	5	38.597	5	45.079	—	—	45.079	—	7.564	474
Verreries	11	80.486	10	4.653	1	188	4.465	2.100	—	—
Glaceries	1	1.000	1	22	—	—	22	—	—	—
Industries non dénommées	92	336.606	72	103.648	20	10.428	93.220	63.970	26.298	1.681
Chemins de fer	7	288.462	7	78.789	—	—	78.789	67.782	136.928	6.396
Chemins de fer vicinaux	1	3.500	1	1.202	—	—	1.202	909	—	—
Navigation et aviation	31	209.400	26	39.917	5	1.095	38.822	32.137	10.581	618
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	17	210.156	13	25.207	4	4.489	20.718	20.663	51.997	2.264
Autobus	1	10.250	1	1.730	—	—	1.730	1.000	—	—
Transports non dénommés	28	38.612	22	4.575	6	1.553	3.022	2.302	—	—
Divers non dénommés	16	26.633	14	1.284	2	246	1.038	376	—	—
TOTAL	1.220	8.859.725	996	1.504.853	224	111.606	1.393.252	928.959	1.130.010	45.998

II. — Classement par ordre d'importance du capital versé.

Jusqu'à 1 million	631	289.686	497	67.136	134	13.327	53.809	21.741	8.668	362
De plus de 1 à 5 millions	361	969.076	301	268.682	60	25.614	243.068	111.773	63.070	2.313
De plus de 5 à 10 millions	101	737.918	81	155.130	20	21.361	133.769	71.234	131.407	5.786
De plus de 10 à 20 millions	50	741.646	45	138.276	5	4.856	133.420	85.650	39.613	1.990
De plus de 20 millions	77	6.121.399	72	875.634	5	46.448	829.186	638.561	887.252	35.517
TOTAL	1.220	8.859.725	996	1.504.853	224	111.606	1.393.252	928.959	1.130.010	45.998

EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

I. — Détail des émissions (en milliers de francs).

MAI 1930.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					Apports en nature compris dans les souscript. et augment. de capital	PART PRISE PAR LES BANQUES DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations			Montant	Désignation	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre	Montant (*)	Nombre	Montant minimum	Nombre	Capital ancien	Augmentation (*)	Nombre	Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant
											Nombre	Montant				
Banques	1	6.000	—	—	2	7.200	4.800	—	—	2.100	—	—	2	3.500	—	—
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—
Opérations financières	11	37.925	1	1.000	8	114.298	14.212	—	—	26.550	1.786	Banque de Commerce et d'Industrie	—	—	—	—
Exportations, importations	2	962	—	—	—	—	—	—	—	700	—	—	1	750	—	—
Commerce de fers et métaux	1	500	—	—	—	—	—	—	—	250	—	—	—	—	—	—
Commerce d'habillem. et d'ameubl.	3	840	—	—	2	1.200	3.900	—	—	574	—	—	1	250	—	—
Commerce de prod. alimentaires.	1	1.300	—	—	1	700	1.300	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Commerces non dénommés	13	4.202	4	2.009	4	3.850	3.200	—	—	800	—	—	3	1.475	—	—
Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brasseries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Distilleries d'alcool	2	600	—	—	—	—	—	—	—	225	—	—	—	—	—	—
Autres industries alimentaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carrières	1	500	—	—	3	17.000	7.175	—	—	400	—	—	—	—	—	—
Charbonnages	—	—	—	—	2	77.580	40.250	—	—	—	6.748	(1)	—	—	—	—
Mines et autres industr. extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Constructions électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1.000	—	—
Hôtels, théâtres, cinémas	1	100	1	37	2	7.600	2.400	—	—	—	1.500	Banque de Commerce	1	260	—	—
Imprimerie, publicité	3	500	1	45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Textiles (lin, coton, laine, soie) ...	2	12.250	1	150	1	3.000	3.000	—	—	6.175	—	—	—	—	—	—
Matér. artif. et prod. céramiques..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Métallurgie, sidérurgie	1	850	—	—	1	20.000	4.000	—	—	4.360	—	—	2	1.700	—	—
Construction	2	1.500	1	600	—	—	—	1	250	—	—	—	1	300	—	—
Papeteries (industries)	1	2.000	—	—	—	—	—	—	—	1.000	—	—	—	—	—	—
Plantations et soc. coloniales	3	8.355	—	—	3	109.000	34.650	—	—	1.921	965	(2)	1	6.000	—	—
Produits chimiques	—	—	—	—	2	159.000	108.000	—	—	—	36.666	Banque de Bruxelles	—	—	—	—
Industries du bois	3	1.750	—	—	1	1.000	1.000	—	—	681	—	—	1	4.000	—	—
Tanneries et corroiries	—	—	—	—	1	5.000	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Automobiles	1	2.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—
Verreries	—	—	—	—	1	825	825	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaceries	—	—	—	—	1	4.000	2.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries non dénommées	5	13.225	—	—	6	6.565	7.245	—	—	14.244	—	—	—	—	1	24
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navigation et aviation	2	340	—	—	—	—	—	—	—	50	—	—	1	250	—	—
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autobus	1	500	—	—	1	3.000	1.000	—	—	360	—	—	—	—	—	—
Transports non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	275
TOTAL	60	96.699	10	3.842	42	540.818	241.457	1	250	60.390	47.665		18	20.585	3	299

(*) Montant nominal, y compris les apports autres qu'en espèces.

(1) Bque Générale de Liège et de Huy; Bque Liégeoise et Crédit Général Liégeois réunis; Bque Centrale de Liège; Bque Dubois.

(2) Bque belge du Travail; Caisse centrale de crédit du Boerenbond.

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

EN MAI 1930.

II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale et selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital (en milliers de francs).

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nom- bre	Montant (*)	Nom- bre	Montant minimum	Nom- bre	Capital ancien	Augmen- tation (*)	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant	Nom- bre	Montant minim.

1° Selon le lieu où s'exerce leur activité sociale.

En Belgique.....	56	78.344	10	3.842	38	274.318	101.807	1	250	16	10.585	3	299
En Belgique et à l'étranger ..	1	10.000	—	—	1	157.500	105.000	—	—	1	4.000	—	—
Au Congo belge.....	3	8.355	—	—	3	109.000	34.650	—	—	1	6.000	—	—
TOTAL.....	60	96.699	10	3.842	42	540.818	241.457	1	250	18	20.585	3	299

2° Selon l'importance du capital social ou de l'augmentation de capital.

Jusqu'à 1 million	45	17.944	9	1.842	19	14.538	10.657	1	250	14	6.385	3	299
De plus de 1 à 5 millions ..	10	25.455	1	2.000	16	151.600	42.500	—	—	3	8.200	—	—
De plus de 5 à 10 millions ..	3	26.000	—	—	2	105.600	13.400	—	—	1	6.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions ..	2	27.300	—	—	3	40.580	40.900	—	—	—	—	—	—
De plus de 20 millions	—	—	—	—	2	228.500	134.000	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	60	96.699	10	3.842	42	540.818	241.457	1	250	18	20.585	3	299

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

**INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES (1).**

RECOURS DES PROVINCES ET DES COMMUNES A L'EMPRUNT.

PÉRIODES	Montants calculés d'après les droits d'inscription perçus (cfr. <i>Moniteur belge</i>)	CRÉDIT COMMUNAL DE BELGIQUE				Emprunts directs des provinces et communes
		Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :				
		Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires (Ouvertures de crédits gagés par les impôts cédulaires et additionnels)		
		Prélèvements sur comptes	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets	
	milliers de fr.	en milliers de francs				francs
1928 Moyenne mensuelle	308.001	24.136	3.495	14.171	19.250	\$ 10 millions (1)
1929 Moyenne mensuelle	426.906	27.765	4.355	14.400	14.372	300 millions (1)
1929 Février	302.410	22.315	2.438	14.653	9.866	néant
Mars	387.623	28.880	4.102	14.844	5.934	néant
Avril	364.267	20.965	1.070	17.914	5.794	néant
Mai	455.946	38.868	2.137	20.735	10.021	néant
Juin	404.310	55.287	4.215	16.410	13.292	300 millions
Juillet	456.245	30.399	3.976	9.025	30.615	néant
Août	101.914	40.473	2.224	10.104	20.164	néant
Septembre	732.827	56.801	9.028	13.042	18.509	néant
Octobre	560.175	38.682	8.226	10.104	19.006	néant
Novembre	483.426	48.942	7.918	15.718	16.972	néant
Décembre.....	534.028	81.017	4.458	11.089	18.607	néant
1930 Janvier.....	487.510	37.439	3.126	14.701	9.651	néant
Février.....	483.637	85.002	4.700	19.668	10.337	150 millions
Mars.....	478.797	46.502	3.101	18.742	5.302	néant
Avril.....	512.993	60.292	2.931	17.959	2.555	6 millions (2)

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans; qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(1) Total par année.

(2) Emprunt de 6 millions de francs, 5 p. c., ville de Bruges, émis à 94.

NOTES. Le Crédit Communal a émis :

1° Un emprunt de 900 millions de francs, 6 p. c., à 99, dont il a placé 300 millions de francs, jouissance 1^{er} mai 1927; 300 " " " " " 1^{er} mai 1929; 300 " " " " " 1^{er} novembre 1929.

2° Un emprunt de 500 millions de francs, 5,50 p. c., jouissance 1^{er} mars 1930, dont il a placé 100 millions de francs, à 97; 400 millions de francs, à 98.

RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Capital versé		Bénéfice total		Perte totale		Solde	Bénéfice distribué aux actionn.	Dette obligataire	Payement de coupons d'obligat.
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs				
Année 1928	5.063	21.600.552	4.177	5.263.572	886	331.675	4.931.897	2.897.866	4.053.892	240.975
Année 1929	5.719	28.657.991	4.709	6.159.409	1.010	362.910	5.796.499	3.478.660	4.089.402	204.069
5 premiers mois 1929 ..	3.135	13.008.390	2.635	2.938.864	500	164.208	2.774.656	1.644.132	1.931.006	96.779
5 premiers mois 1930 ..	3.969	22.128.259	3.255	4.038.223	714	345.413	3.692.810	2.259.719	3.701.519	135.953
1929 Mars	575	2.091.399	503	560.255	72	8.482	551.773	311.832	157.771	7.781
Avril	1.300	4.760.941	1.096	1.062.905	204	40.020	1.022.885	517.404	1.079.487	53.513
Mai	1.022	5.366.915	852	1.153.822	170	66.461	1.087.361	747.327	591.640	30.699
Juin	662	2.846.823	518	406.575	144	35.920	370.655	208.004	310.730	14.216
Juillet	403	2.292.068	313	538.405	90	39.170	499.235	335.044	93.896	4.757
Août	191	1.739.195	148	433.771	43	21.453	412.318	262.312	719.535	36.099
Septembre	206	650.070	167	137.427	39	10.754	126.673	76.463	18.347	843
Octobre	492	3.524.203	402	722.277	90	54.773	667.504	460.891	230.709	13.485
Novembre	375	2.964.760	317	639.754	58	22.265	617.459	319.592	611.076	28.310
Décembre	255	1.632.482	209	342.336	46	14.367	327.969	172.222	174.103	9.580
1930 Janvier	158	722.232	127	209.915	31	21.087	188.828	100.763	459.476	24.173
Février	142	328.600	111	57.788	31	9.456	48.332	24.382	6.720	267
Mars	780	4.742.720	652	834.155	128	131.030	753.125	526.444	426.551	20.174
Avril	1.669	7.474.982	1.369	1.381.507	300	72.234	1.309.273	679.161	1.678.762	95.346
Mai	1.220	8.859.725	996	1.504.858	224	111.606	1.393.252	928.959	1.100.010	45.998

EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES.

Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Ensemble des émissions (sociétés anonymes et en commandite par actions)	Apports en nature compris dans les souscriptions et augmentations de capital	Dissolutions de sociétés			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	Actions		Obligations				anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions du crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs (*)		Nombre de sociétés	Capital ancien en milliers de francs	Augmentation en milliers de francs (*)	Nombre de sociétés			Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés		Montant en milliers de francs
Année 1928 ...	999	6.312.470	211	734	7.208.508	5.938.630	8	11.880	12.262.980	1.955.792	289	1.168.076	21
Année 1929 ...	1.064	7.800.965	207	767	8.596.173	6.928.418	11	236.560	14.965.943	3.065.222	286	1.027.808	31
5 pr. mois 1929	498	3.433.786	85	352	4.044.520	2.758.972	2	2.760	7.195.518	1.343.982	121	383.158	16
5 pr. mois 1930	359	1.337.525	103	215	1.474.923	854.391	3	101.250	2.293.166	876.690	121	616.432	10
1929 Mars	86	514.395	15	71	860.632	644.214	—	—	1.158.609	266.874	21	181.970	4
Avril	100	318.805	20	81	856.406	824.030	1	1.500	1.144.335	99.258	30	55.364	2
Mai	91	411.686	18	67	991.799	1.136.084	—	—	1.547.770	184.213	30	34.390	2
Juin	66	186.194	13	52	710.507	665.558	1	100.000	951.752	104.359	22	29.230	1
Juillet ...	105	1.246.379	17	79	578.010	425.319	3	5.300	1.676.998	482.545	38	193.399	3
Août	76	552.126	14	79	848.184	534.072	—	—	1.086.198	133.209	17	22.685	2
Septembre	71	349.926	11	52	654.519	358.588	2	114.000	822.514	170.757	22	38.185	4
Octobre ..	81	1.302.591	19	39	231.601	197.871	2	13.500	1.513.962	415.162	17	54.665	1
Novembre	81	415.989	26	57	825.649	469.503	—	—	885.492	273.209	29	147.401	3
Décembre	86	313.974	22	57	703.183	518.535	1	1.000	833.509	141.999	20	159.085	1
1930 Janvier ..	93	675.225	30	59	327.170	237.646	1	100.000	1.012.871	432.490	32	238.285	1
Février ...	60	134.938	23	39	202.733	143.915	—	—	278.853	52.662	17	36.600	1
Mars	77	89.822	21	26	173.225	103.202	—	—	193.024	131.805	26	294.115	4
Avril	69	340.841	19	49	330.977	158.171	1	1.000	470.012	129.243	28	56.847	1
Mai	60	96.699	10	42	510.818	241.457	1	250	338.406	60.390	18	20.585	3

(*) Montant nominal, y compris les apports en nature.

PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS (par tonne).

ÉPOQUE	CHARBONS					SIDÉRURGIE									
	P ^t foyer domest. brais. anhr. 20/30	Industr. menu 1/2 gras mi-lavé	Fines & coques	Briquettes du pays	Coke ordinaire	Fonte de moulage Charleroi	Blooms		Billettes		Poutrelles		Rails		
							Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	Prix à l'exportation	Prix intérieurs	
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.	£	fr.		
1928 Moyenne mensuelle	264,-	147,-	143,-	176,-	172,-	615,-	4- 6-6	833,-	4-11-6	866,-	4-18-4	905,-	6- 8-1	1162,-	
1929 Moyenne mensuelle	303,-	176,-	167,-	202,-	194,-	616,-	4-10-2	867,-	4-17-9	886,-	5- 1-5	940,-	6-10-0	1250,-	
1929 Avril	290,-	170,-	155,-	195,-	200,-	620,-	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Mai	290,-	170,-	170,-	195,-	205,-	620,-	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Juin	295,-	175,-	175,-	200,-	200,-	620,-	4- 9-0	867,50	5- 1-0	887,-	5- 3-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Juillet	300,-	180,-	175,-	210,-	200,-	620,-	5- 0-0	867,50	5- 3-0	887,-	5- 5-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Août	310,-	185,-	175,-	215,-	200,-	620,-	4-14-0	867,50	4-17-0	887,-	5- 3-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Septembre	315,-	185,-	175,-	215,-	200,-	620,-	4-10-0	867,50	4-13-6	887,-	5- 2-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Octobre	320,-	185,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4-10-0	867,50	4-13-6	885,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Novembre	330,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4- 8-0	867,50	4-11-0	885,-	4-17-6	940,-	6-10-0	1250,-	
Décembre	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4- 7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-17-0	940,-	6-10-0	1250,-	
1930 Janvier	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4- 7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-19-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Février	340,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4- 7-0	867,50	4-10-0	885,-	4-19-0	940,-	6-10-0	1250,-	
Mars	330,-	190,-	180,50	215,-	200,-	625,-	4- 7-0	750,-	4-13-0	810,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1325,-	
Avril	315,-	180,-	170,-	205,-	190,-	615,-	4- 7-0	750,-	4-13-0	810,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1325,-	
Mai	315,-	175,-	170,-	200,-	190,-	615,-	4- 7-0	750,-	4-13-0	810,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1345,-	
Juin	315,-	175,-	170,-	195,-	190,-	615,-	4- 7-0	750,-	4-13-0	810,-	5- 1-6	940,-	6-10-0	1345,-	

**PRIX MOYENS DES GRAINS ET AUTRES DENREES AGRICOLES
VENDUS SUR LES MARCHES REGULATEURS DE BELGIQUE («Moniteur belge »).**

ÉPOQUES	Fro- ment	Seigle	Avoine	Orge	Pomme ^s de terre	Lin brut	Chanvre brut	Beurre	Laine	Œufs
	par 100 kilos							par kilo		par 26
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1928 Moyenne mens.	168,84	168,25	178,66	171,90	75,56	216,58	880,10	28,88	54,61	25,67
1929 Moyenne mens. .	160,97	146,45	152,42	156,17	59,14	195,92	-	30,69	(*)21,86	27,50
1929 Février	163,14	160,20	169,33	164,97	77,88	207,54	-	33,27	23,50	30,92
Mars	162,14	159,18	167,91	164,70	84,84	210,42	-	28,37	23,-	23,13
Avril	161,59	158,30	169,55	164,05	76,93	204,08	-	28,92	23,-	19,20
Mai	162,49	157,39	168,10	161,37	69,55	195,75	-	26,96	23,-	19,99
Juin	158,70	149,55	159,64	158,64	52,68	196,72	-	27,-	23,-	21,62
Juillet	167,17	150,62	160,78	160,67	60,08	209,41	-	27,25	23,-	23,20
Août	168,60	144,45	147,70	157,35	48,96	200,16	-	29,33	23,-	25,17
Septembre	161,61	137,30	137,45	148,71	44,17	184,29	-	33,25	23,-	28,68
Octobre	157,93	131,66	133,54	145,47	41,36	178,46	-	34,16	20,80	35,29
Novembre	156,10	126,48	128,60	143,12	42,64	175,35	-	32,89	16,75	39,09
Décembre	153,65	125,04	122,02	143,18	41,03	174,81	-	31,11	18,25	33,27
1930 Janvier	147,97	113,08	111,16	135,08	40,52	166,84	-	31,87	15,80	25,85
Février	142,94	97,13	94,40	121,30	31,04	145,56	-	32,02	14,25	21,60
Mars	133,02	87,82	89,52	109,99	35,38	126,18	-	28,19	14,-	16,96
Avril	144,48	99,74	107,40	113,34	35,76	125,81	-	24,46	14,-	17,08

(*) Depuis janvier 1929, les prix mentionnés sont ceux de la laine brute, tandis que précédemment on cotait la laine travaillée.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires.
(en milliers de francs)

	30-12-1913	20-6-1929	4-6-1930	12-6-1930	19-6-1930
ACTIF					
Encaisse :					
Or	(1) 306.377	4.998.155	5.999.230	6.001.459	6.008.192
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.282.410	3.532.699	3.574.201	3.575.162
Portefeuille-effets sur la Belgique et sur l'étranger	603.712	3.651.298	4.010.462	3.927.049	3.849.782
Avances sur fonds publics	57.901	240.291	182.787	160.360	158.269
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.712.162	1.547.035	1.547.505	1.547.786
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	12.249.876	14.613.747	14.597.558	14.425.380
Comptes courants particuliers	88.333	458.305	428.467	589.335	632.962
Compte courant du Trésor	14.541	170.934	257.831	43.996	97.998
Total des engagements à vue	1.152.636	12.879.115	15.300.045	15.230.889	15.156.340
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	56,53 %	62,30 %	62,87 %	63,23 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,— %	3,— %	3,— %	3,— %
Taux des prêts sur fonds publics	5,— %	5,50 %	4,— %	4,— %	4,— %

(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs).

	31-12-1927	30-11-1929	31-12-1929	31-1-1930	28-2-1930
ACTIF					
Encaisse-or :					
Lingots et monnaies d'or	24.818	35.631	37.431	41.027	41.027
Devises-or sur l'étranger	28.768	41.285	44.561	44.155	46.201
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	249.588	284.011	336.474	349.921
Effets sur la colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	249.227	245.446	249.667	227.730
Comptes courants	163.224	125.864	98.830	101.028	102.722
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	172.382	183.632	190.524	197.137
Créditeurs :					
A vue	222.030	287.701	312.618	305.515	312.974
A terme	68.465	161.753	123.695	135.364	135.737
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,62 %	44,65 %	44,71 %	44,70 %

Banque de France

Situations hebdomadaires (en milliers de francs).

DATES	Encaisse (1) or (Monnaies et lingots)	Disponi- bilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			Avances sur titres	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés				
			Sur la France	Sur l'étranger					
1928 Moyenné jusqu'au 25 juin	5.886.468 (2) 2.531.125	57.987	1.865.109	11.905	—	1.765.498	58.892.670	8.778.523	(3) 12,44
Après le 25 juin ..	30.531.680	14.384.929	3.236.260	34.185	16.837.942	2.074.224	61.366.988	16.573.267	39,17
1929 Moyenne annuelle	37.174.406	8.636.912	6.949.433	53.286	18.557.204	2.419.263	64.736.617	19.084.455	44,35
1929 Avril	5 34.190.820	10.610.479	5.944.679	84.961	18.427.303	2.463.598	64.123.948	18.045.359	41,61
Mai	10 36.525.431	7.987.715	5.743.588	34.691	18.446.725	2.415.400	63.420.111	18.544.374	44,67
Juin	7 36.602.836	7.512.884	6.643.333	24.486	18.502.915	2.429.467	63.486.423	18.317.210	44,74
Juillet	5 36.650.056	7.304.435	7.669.984	20.108	18.501.897	2.525.350	64.840.868	17.996.839	44,24
Août	9 38.472.461	7.284.338	8.376.615	44.676	18.653.371	2.442.986	65.016.637	19.686.884	45,42
Septembre	6 39.006.475	7.228.653	8.022.830	33.926	18.740.301	2.481.113	65.780.959	19.184.218	45,91
Octobre	4 39.784.175	7.199.817	8.714.226	19.805	18.784.917	2.547.736	67.320.636	18.982.336	46,10
Novembre	8 40.298.110	7.311.576	9.753.045	22.688	18.764.321	2.658.071	67.099.717	21.023.257	45,73
Décembre	6 41.131.409	7.167.641	8.358.057	21.863	18.777.766	2.669.887	67.291.168	20.028.211	47,10
1930 Janvier	10 42.458.382	7.201.903	6.675.522	23.670	18.729.297	2.586.240	69.346.770	18.022.927	48,60
Février	7 42.931.049	6.978.660	6.398.696	24.870	18.777.088	2.578.449	69.429.472	17.539.950	49,36
Mars	7 42.753.011	6.959.689	5.626.538	16.436	18.775.699	2.634.594	70.373.157	15.576.486	49,74
Avril	4 42.357.643	6.913.223	5.059.551	34.852	18.773.151	2.697.241	71.575.902	13.323.443	49,89
Mai	9 42.950.438	6.889.208	5.126.285	27.555	18.716.601	2.652.371	71.612.307	13.845.066	50,26
Juin	6 43.817.563	6.878.201	4.923.900	34.075	18.683.01	2.720.394	72.558.933	13.48.092	52,92

Taux d'escompte { actuel : 2 ½ %, depuis le 2 mai 1930.
précédent : 3 %, depuis le 24 janvier 1930.

(1) Jusqu'au 25 juin 1928 l'encaisse comprenait de l'or et de l'argent; depuis cette date, elle ne comprend plus que de l'or.

(2) Achats d'or, d'argent et de devises (loi du 7-8-1926).

(3) Y compris le poste « Achats d'or, d'argent et de devises ».

Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (en milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débitEUR)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers) et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1928 Moyenne annuelle	457.813	66.805	194.447	114.016	5.506	807.149	45.708	469	53,73
1929 Moyenne annuelle	460.106	89.243	165.793	103.536	6.683	815.755	22.939	344	54,88
1929 Avril	8 443.387	197.019	28.759	114.588	13.607	810.219	14.683	242	53,73
Mai	6 457.796	143.035	121.744	134.148	—	850.429	16.482	236	52,79
Juin	10 458.082	75.123	171.601	103.063	—	803.815	14.704	198	55,95
Juillet	8 465.101	70.368	175.860	110.619	1.408	819.017	20.970	253	55,35
Août	5 468.801	89.798	178.720	92.796	14.178	827.361	28.432	201	54,77
Septembre	9 462.784	66.391	168.977	110.526	14.785	824.058	14.262	286	55,18
Octobre	7 461.514	82.442	195.975	89.250	11.894	840.169	18.059	159	53,77
Novembre	4 463.172	78.066	213.059	115.537	12.010	878.025	20.070	410	51,55
Décembre	9 471.092	60.124	219.464	85.699	4.356	829.225	20.709	226	55,41
1930 Janvier	6 471.584	72.648	219.271	94.174	—	845.623	23.510	355	54,24
Février	10 464.214	52.450	211.528	82.590	11.350	795.381	20.593	346	56,87
Mars	10 463.867	56.857	200.911	84.408	9.954	801.411	17.476	201	56,63
Avril	7 458.981	51.486	204.394	104.191	11.954	819.893	12.843	410	55,09
Mai	5 457.492	53.238	224.308	129.955	—	865.574	13.245	352	52,04
Juin	10 457.524	52.336	237.132	91.857	—	816.879	44.757	285	53,08

Taux d'escompte { actuel : 3 %, depuis le 25 mars 1930.
précédent : 3,50 % depuis le 7 mars 1930.

Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (en milliers de £.)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserve to liabilities) %
	Or (Issués Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1928 Moyenne jusqu'au 21 novembre ..	163.259	1.767	33.495	52.333		85.828	135.147	117.469	42.2
							*292.416		
Moyenne après le 21 novembre ..	156.514	618	60.042	34.688		94.730	377.126	110.761	34.1
1929 Moyenne annuelle	146.895	774	55.917	11.198	19.868	86.983	362.297	114.360	30.7
1929 Avril	154.046	422	59.957	13.221	16.358	89.536	363.319	122.374	41.7
Mai	160.213	667	39.782	11.607	15.706	67.095	362.794	107.440	54.0
Juin	162.968	883	43.107	6.215	21.000	70.322	361.577	114.806	54.2
Juillet	154.525	1.181	37.282	52.321	22.958	112.560	369.101	141.155	33.—
Août	140.181	1.251	74.267	6.835	24.329	105.430	376.203	112.528	22.4
Septembre ...	136.256	1.292	75.807	4.310	27.073	107.190	366.230	120.234	26.—
Octobre	130.737	1.261	72.707	8.836	20.750	102.293	363.841	112.790	24.9
Novembre....	131.262	1.004	67.172	6.754	19.816	93.742	358.404	109.897	30.8
Décembre ...	133.726	544	60.429	9.623	18.731	88.783	361.086	104.124	31.8
1930 Janvier	149.061	154	69.886	15.082	15.285	100.253	362.922	128.489	30.—
Février	150.784	428	49.895	5.603	13.915	69.413	348.690	113.773	54.9
Mars	151.602	688	38.632	6.841	15.104	60.577	347.296	107.294	60.5
Avril	159.829	952	55.862	6.288	11.063	73.213	359.250	117.079	52.5
Mai	163.572	930	56.363	6.555	9.609	72.527	358.491	120.792	54.6
Juin	155.989	890	58.381	6.476	12.717	77.574	359.799	116.871	48.8

Taux d'escompte } actuel : 3 %, depuis le 1^{er} mai 1930.
 } précédent : 3,50 %, depuis le 20 mars 1930.

* Currency notes (incorporées à la circulation de la « Bank of England », depuis le 21 novembre 1928.)

Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (en milliers de RM.).

DATES	Encaisse or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Portefeuille effets	Avances sur nantissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1928 Moyenne annuelle	2.159.394	216.031	83.464	2.224.573	60.407	4.395	4.234.661	557.539	50.22
1929 Moyenne annuelle	2.258.007	248.302	120.363	2.221.523	110.107	54.248	4.403.358	543.250	50.78
1929 Avril	2.579.525	33.695	113.985	2.148.390	96.548	143.800	4.446.672	668.538	51.09
Mai	1.765.619	53.580	127.896	2.783.468	208.725	201.950	4.442.428	584.768	36.19
Juin	1.764.424	308.548	120.009	2.758.704	113.410	97.810	4.372.539	632.125	41.42
Juillet	1.994.459	368.928	116.891	2.688.138	79.852	110.430	4.610.013	603.845	45.33
Août	2.148.318	330.723	126.000	2.413.564	43.808	16.050	4.472.149	490.404	49.95
Septembre ...	2.183.343	320.296	114.438	2.472.576	52.190	45.660	4.602.590	471.609	49.34
Octobre	2.211.960	349.566	95.909	2.403.871	76.681	101.990	4.686.802	444.678	49.92
Novembre ...	2.229.010	366.665	100.000	2.319.469	50.653	31.690	4.550.369	497.446	51.42
Décembre ...	2.244.653	398.784	94.138	2.263.037	57.082	26.840	4.684.044	438.732	51.60
1930 Janvier	2.283.832	403.824	107.016	2.369.881	51.224	23.850	4.604.679	584.513	51.79
Février	2.325.941	393.837	138.328	1.959.917	54.753	50	4.380.954	451.011	56.29
Mars	2.462.149	401.801	138.446	1.918.176	95.573	15.010	4.480.231	530.286	57.16
Avril	2.544.427	350.286	126.385	2.027.022	56.326	17.140	4.567.390	519.414	56.91
Mai	2.565.417	330.198	138.030	1.853.521	53.645	6.900	4.403.696	601.382	57.85
Juin	2.618.781	379.764	131.321	1.792.616	67.113	10.900	4.572.744	448.833	59.71

Taux d'escompte } actuel : 4,50 %, depuis le 19 mai 1930.
 } précédent : 5 %, depuis le 31 mars 1930.

Anc. Et. d'Imp. Th. DEWARICHET
J. M., G. et L. Dewarichet, frères et
sœurs, soc. en nom coll., 16, rue du
Bois Sauvage, Bruxelles. Tél. 288,12